CENT QUARANTE-QUATRIEME ANNEE – N° 7.505 - Le numéro 9,60 F VENDREDI 27 JUILLET 2001

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

**DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION** MINISTERE D'ETAT - Place de la Visitation - **B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX**
Téléphone : **93.15.80.00** - Compte Chèque Postal **30 1947** T Marseille

**ABONNEMENT**

1 an (à compter du 1er janvier)
tarifs toutes taxes comprises :

| | |
|---|---|
| Monaco, France métropolitaine | 380,00 F |
| Etranger | 460,00 F |
| Etranger par avion | 560,00 F |
| Annexe de la **"Propriété Industrielle"**, seule | 180,00 F |
| Changement d'adresse | 6,80 F |
| Microfiches, l'année | 450,00 F |
| (Remise de 10 % au-delà de la 10e année souscrite) | |

**INSERTIONS LÉGALES**

la ligne hors taxe :

| | |
|---|---|
| Greffe Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions) | 43,00 F |
| Gérances libres, locations gérances | 46,00 F |
| Commerces (cessions, etc ...) | 46,00 F |
| Société (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc ...) | 50,00 F |


PRINCIPAUTÉ DE MONACO
SERVICES D'ASSISTANCE CENTRALES
MINISTÈRE D'ÉTAT

## SOMMAIRE


### MAISON SOUVERAINE

*Voyage en Russie de S.A.S. le Prince Héréditaire Albert du 9 au 16 juillet 2001 (p. 1074).*

*Visite officielle en Principauté de S.E. M. Francisco Flores, Président de la République du Salvador (19 - 23 juillet 2001) (p. 1076).*

### ORDONNANCE SOUVERAINE

*Erratum à l'ordonnance souveraine n° 14.706 du 18 décembre 2000 portant nominateur du Directeur de l'Office d'Assistance Sociale, publiée au "Journal de Monaco" du 29 décembre 2000 (p. 1077).*

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté Ministériel n° 2001-314 du 6 juin 2001 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité (p. 1078).*

*Arrêté Ministériel n° 2001-410 du 18 juillet 2001 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "BANK VON ERNST (MONACO)" (p. 1078).*

*Arrêté Ministériel n° 2001-411 du 18 juillet 2001 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "CENTRE D'HEMODIALYSE PRIVE DE MONACO" en abrégé "C.H.P.M." (p. 1078).*

*Arrêté Ministériel n° 2001-412 du 18 juillet 2001 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "SOFAMO" (p. 1079).*

*Arrêté Ministériel n° 2001-413 du 18 juillet 2001 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "ETABLISSEMENTS JEAN-LOUIS MIDAN" (p. 1079).*

*Arrêté Ministériel n° 2001-414 du 23 juillet 2001 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité (p. 1079).*

### ARRÊTÉS MUNICIPAUX

*Arrêté Municipal n° 2001-37 du 16 juillet 2001 portant nomination d'une sténodactylographe dans les Services Communaux (Service Municipal d'Hygiène) (p. 1080).*

*Arrêté Municipal n° 2001-41 du 19 juillet 2001 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un chef de service dans les Services Communaux (Service Municipal de l'Affichage et de la Publicité) (p. 1080).*

## AVIS ET COMMUNIQUÉS


*MINISTÈRE D'ÉTAT*

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

*Avis de recrutement n° 2001-102 de deux conducteurs de travaux au Service des Travaux Publics (p. 1081).*

*Avis de recrutement n° 2001-103 d'un technicien en micro-informatique au Service Informatique du Ministère d'Etat (p. 1081).*

*Avis de recrutement n° 2001-104 d'un assistant de Service Social à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (p. 1081).*

*Avis de recrutement n° 2001-105 d'un dessinateur projeteur au Service des Bâtiments Domaniaux (p. 1081).*

*Avis de recrutement n° 2001-106 d'un métreur vérificateur au Service des Travaux Publics (p. 1082).*

*DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR*

***Etat des mesures de suspension du permis de conduire ou d'interdiction de conduire sur le territoire de la Principauté prises à l'encontre des conducteurs ayant enfreint la réglementation sur la circulation routière** (p. 1082).*

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

*Tableau de l'Ordre des Médecins (p. 1083).*

*Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes (p. 1085)*

*Tableau de l'Ordre des Pharmaciens (p. 1085).*

*Liste des professions d'auxiliaires médicaux (p. 1087).*

Office d'Assistance Sociale.

*Avis de recrutement d'une sténodactylographe (p. 1088).*

*DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES*

Direction du Travail et des Affaires Sociales.

*Communiqué n° 2001-35 du 16 juillet 2001 relatif au mercredi 15 août 2001 (Jour de l'Assomption) jour férié légal (p. 1088).*

*Communiqué n° 2001-36 du 16 juillet 2001 relatif au S.M.I.C. Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance à compter du 1er juillet 2001 (p. 1088).*

*Communiqué n° 2001-37 du 16 juillet 2001 relatif à la rémunération minimale du personnel des apprenti(e)s lié(e)s par contrat d'apprentissage applicable à compter du 1er juillet 2001 (p. 1089).*

*MAIRIE*

*Avis de vacance de cabine au Marché de la Condamine (p. 1089).*

*Avis de vacance n° 2001-133 d'un emploi de femme de ménage au Secrétariat Général de la Mairie (p. 1090).*

*Avis de vacance n° 2001-135 d'un emploi temporaire d'ouvrier d'entretien au Service Municipal d'Hygiène (p. 1090).*

*Avis de vacance n° 2001-136 d'un poste de responsable au Mini-Club de la Plage du Larvotto pour l'année scolaire 2001/2002 (p. 1090).*

*Avis de vacance n° 2001-137 de quatre postes de moniteurs (trices) au Mini-Club de la Plage du Larvotto pour l'année scolaire 2001/2002 (p. 1090).*

**INFORMATIONS** (p. 1090)

**INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES** (p. 1091 à p. 1105)

**Annexe au "Journal de Monaco"**

*Conseil National - Compte-rendu de la séance publique du lundi 25 juin 2001 (p. 1093 à p. 1140).*


# MAISON SOUVERAINE

*Voyage en Russie de S.A.S. le Prince Héréditaire Albert du 9 au 16 juillet 2001.*

S.A.S. le Prince Héréditaire Albert était l'hôte du Gouvernement russe du 9 au 11 juillet, avant de participer à la 112ème session du Comité International Olympique, à Moscou du 12 au 16 juillet.

Le séjour de S.A.S. le Prince Héréditaire Albert a débuté par Saint-Pétersbourg le lundi 9 juillet. A Sa descente d'avion, Il était accueilli par M. Guennady Tkatchev, Vice-Gouverneur de Saint-Pétersbourg, M. Victor Lopatnikov, représentant du Ministère des Affaires Etrangères de Russie à Saint-Pétersbourg, M. Alexandre Choulgine, Consul Général de la Fédération de Russie à Marseille, le Professeur Claude Pallanca, Consul honoraire de Russie à Monaco et la délégation monégasque composée de : M. Philippe Deslandes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, M. Robert Projetti, Conseiller au Cabinet de S.A.S. le Prince Souverain, M. Robert Fillon, Secrétaire général de la Direction des Relations Extérieures, Mme Catherine Orecchia-Matthysens, Directeur de l'Expansion Economique, M. Rainier Rocchi, Directeur des Affaires Culturelles, le Commandant Bruno Philipponnat, Aide de Camp de S.A.S. le Prince Héréditaire Albert et M. Armand Déüs, Chef de Presse du Palais Princier.

A son arrivée, le Prince Héréditaire Albert visitait la forteresse Petropavlovskaya (Pierre et Paul), où le tsar Pierre le Grand posa la première pierre de la ville en mai 1703, puis la Cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul renfermant les tombeaux de la plupart des tsars depuis Pierre le Grand. Il était ensuite reçu par M. Vladimir Yakovlev, Gouverneur de Saint-Pétersbourg au Palais Smolny, siège

de son administration, pour une audience de bienvenue, avant de se rendre au Musée de l'Ermitage. En fin de journée, au Palais d'été des tsars de Tsarkoïe-Selo, S.A.S. le Prince Héréditaire Albert était fait membre d'Honneur de l'Assemblée Navale de Saint-Pétersbourg par son Président, le Comte Nikolay Orlov. Cérémonie suivie d'un dîner réunissant les plus hautes personnalités de Saint-Pétersbourg, dans la Salle Stassovsky. Une promenade en bateau sur la "Neva", à bord du "Petrograd" clôturait cette première journée.

Le lendemain, en fin de matinée, S.A.S. le Prince Héréditaire Albert rejoignait Moscou par avion. A Son arrivée, Il était, avec la délégation monégasque, l'hôte à déjeuner de M. Mikhaïl Kassianov, Président du Gouvernement de la Fédération de Russie. A l'issue, était organisée une visite de la "Cité des Etoiles", le Centre de formation des spationautes, situé à une vingtaine de kilomètres de Moscou.

En fin d'après-midi, le Prince Héréditaire Albert effectuait une promenade à pied sur la célèbre Place Rouge. Cette seconde journée s'achevait par un dîner officiel offert par M. Dimitri Rogosine, Président de la Commission des Affaires Etrangères de la Douma d'Etat, dans un restaurant moscovite.

La troisième journée débutait par le dépôt d'une gerbe sur la tombe du soldat inconnu, au pied du Mur du Kremlin, avant que S.A.S. le Prince Héréditaire Albert soit reçu par M. Ivan Sergueev, Vice-Ministre des Affaires Etrangères. Au cours de cet entretien de près de quarante-cinq minutes, M. Sergueev renouvelait l'appui de son pays à la candidature de Monaco au Conseil de l'Europe. Le Prince Héréditaire Albert remerciait le Vice-ministre pour le soutien de la Russie et faisait part du souhait de la Principauté d'ouvrir des Consulats honoraires à Moscou et à Saint-Pétersbourg.

Le Ministre de la Culture, M. Mikhail Shvydkoï recevait ensuite S.A.S. le Prince Héréditaire Albert. L'audience s'achevait avec la signature, par MM. Mikhail Shvydkoï et Philippe Deslandes, d'une déclaration commune sur la coopération culturelle entre la Fédération de Russie et la Principauté de Monaco. Les autorités russes et la direction du Musée de l'Ermitage exprimaient le souhait d'organiser une exposition à Monaco.

Au Ministère du Développement Economique et du Commerce, S.A.S. le Prince Héréditaire Albert s'entretenait avec M. Alexandre Borisov, Directeur Général pour l'Europe. Pendant près d'une heure, étaient évoquées les perspectives de développement des échanges économiques entre les deux pays, notamment au travers la Chambre de Développement Economique monégasque et la Chambre de Commerce russe.

Vers midi, le Prince Héréditaire Albert était accueilli à l'Institut d'Etat des Relations Internationales de Moscou par son Vice-Recteur, M. Andreï Melvil, qui lui remettait la médaille de cette université.

S.A.S. le Prince Héréditaire Albert et la délégation rejoignaient le Grand Hôtel National pour un déjeuner offert par M. Léonide Sloutsky, Vice-Président de la Commission des Affaires Etrangères de la Douma d'Etat.

M. Youri Loujkov, Maire de Moscou, recevait, ensuite, la délégation monégasque pour une présentation de la capitale russe.

En milieu d'après-midi, le Prince Héréditaire Albert s'adressait aux membres de la Commission des Affaires Etrangères de la Douma. Après un bref historique et une présentation générale de la Principauté, Son Altesse Sérénissime évoquait les principaux domaines d'action de Monaco dans les instances internationales et déclarait notamment :

"... *La prise en compte de la dimension européenne de la Principauté de Monaco a conduit mon Père, le Prince Rainier III, à souhaiter son adhésion au Conseil de l'Europe. Aujourd'hui, en effet, si l'on excepte le cas tout à fait particulier du Saint-Siège, tous les petits Etats européens sont membres de cette Organisation qui développe entre ses membres une coopération dans des domaines auxquels nous nous intéressons particulièrement. Dès 1998, une demande officielle d'adhésion a été déposée. Lors de sa présentation au Comité des Ministres, votre Pays a bien voulu nous assurer de son soutien et je l'en remercie. Depuis lors, le dossier a été transmis à l'Assemblée parlementaire ; il a fait l'objet de deux rapports d'étape et vient d'entrer dans une phase décisive il y a quelques jours, puisque le Gouvernement et le Conseil National se sont accordés sur la définition et le calendrier des réformes législatives correspondant à ce que souhaite le Conseil de l'Europe pour envisager l'admission de Monaco. La phase conclusive de cette affaire nécessitera sans doute encore plusieurs mois, mais je crois qu'elle est désormais fort bien engagée. Ainsi Monaco pourra-t-il rejoindre ses partenaires géographiques naturels que sont les Etats européens ; ainsi sa Souveraineté se trouvera-t-elle réaffirmée au sein d'une Instance Internationale prestigieuse, en même temps que son attachement aux valeurs fondamentales que sont les Droits de l'Homme, l'Etat de Droit et la démocratie. Il s'agit d'un point capital pour notre avenir, pour nos jeunes générations qui doivent avoir le sentiment de vivre dans un Pays soucieux de garder ses traditions et sa spécificité, mais participant largement au dialogue entre les Nations et partageant les mêmes idéaux de solidarité, de dialogue et de respect de la personne humaine que les*

*autres Pays. Qu'il me soit permis ici d'appeler, par votre intermédiaire, l'attention des parlementaires russes siégeant à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur l'importance que revêtira leur soutien lorsque l'Assemblée aura, par un vote décisif, à se prononcer sur notre demande ...".*

En réponse, M. Dimitri Rogosine, Président de la Commission et de la délégation des parlementaires russes au Conseil de l'Europe confirmait le soutien des députés en ces termes : *"Votre demande a été bien reçue, non pas pour être étudiée mais pour être appliquée".*

Pour clore cette journée, M. Youri Loujkov invitait le Prince Héréditaire Albert dans sa résidence privée.

Le séjour du Prince Héréditaire Albert en Russie s'est poursuivi avec les travaux de la 112ème session du C.I.O., qui a vu la désignation de Pékin, comme ville hôte des Jeux 2008 et l'élection de M. Jacques Rogge à la Présidence du Comité International Olympique, en remplacement de S.E. M. Juan Antonio Samaranch, à la tête du mouvement olympique depuis 1980.

---

*Visite officielle en Principauté de S.E. M. Francisco Flores, Président de la République du Salvador (19 - 23 juillet 2001).*

A l'invitation de S.A.S. le Prince Souverain, S.E. M. Francisco Flores, Président de la République du Salvador, accompagné de son épouse, a effectué une visite officielle en Principauté du jeudi 19 au lundi 23 juillet 2001. Cette visite a été initiée par S.A.S. le Prince Héréditaire Albert, ami personnel du Président Flores, Qui avait assisté à son investiture le 1er juin 1999 à San Salvador.

Jeudi en fin de matinée, S.A.S. le Prince Héréditaire Albert et S.E. M. Patrick Leclercq, Ministre d'Etat, accueillaient S.E. M. Flores et son épouse à leur descente d'hélicoptère à Fontvieille.

Le Président conduisait une délégation composée de : M. Miguel Ernesto Lacayo, Ministre de l'Economie ; S.E. M. Pedro Luis Apostolo, Ambassadeur du Salvador en France ; M. Aldo Parducci, Secrétaire privé de la Présidence ; M. Rodrigo Roman, Mandaté présidentiel ; M. Juan Carlos Eserski, Vice-Président de "Telecorporacion Salvadorena" ; M. Roberto Kriete, du "Groupe Taca" ; M. Fabricio Altamirano, Directeur Exécutif du journal "El Diario de Hoy" et M. Jacobo Gadala Maria, Président de banque.

Au premier jour de cette visite, S.A.S. le Prince Héréditaire Albert et le Président Flores inauguraient l'exposition consacrée aux "Peintures salvadoriennes" à la Maison de l'Amérique Latine, avant de dîner au restaurant "La Vigie" du Monte-Carlo Beach Hôtel.

*
* *

Le vendredi 20 juillet vers midi, S.A.S. le Prince Souverain, ayant à Ses côtés S.A.S. le Prince Héréditaire Albert, recevait S.E. M. Francisco Flores et son épouse, au Palais Princier pour un déjeuner officiel.

Au son de la Fanfare des Carabiniers, les hôtes étaient accueillis à la Porte d'Honneur par le Chambellan de S.A.S. le Prince, le Colonel Serge Lamblin, avant de suivre, aux côtés de Leurs Altesses Sérénissimes, la Relève de la Garde depuis les fenêtres du Salon des Glaces.

S.A.S. le Prince Souverain élevait S.E. M. Francisco Flores à la dignité de Grand-Croix dans l'Ordre de Grimaldi. Pour sa part, le Président remettait à S.A.S. le Prince les insignes de la distinction salvadorienne : *"La Orden Nacional José Matias Delgado en el Grado de Gran Cruz Placa de Oro".*

Dans la Grande Salle à manger, le déjeuner rassemblait ensuite, autour de Leurs Altesses Sérénissimes, le Président et son épouse, les membres de la délégation salvadorienne, ainsi que : S.E. M. Patrick Leclercq, Ministre d'Etat ; S. Exc. Mgr Bernard Barsi, Archevêque de Monaco ; M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et Mme Philippe Deslandes ; M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales ; M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie et Mme Franck Biancheri ; Mme Laure Chatelin, Consul Honoraire du Salvador à Monaco ; M. le Président de la Chambre de Développement Economique et Mme Michel Pastor ; M. le Chef de Cabinet de S.A.S. le Prince Souverain et Mme Georges Grinda, et les Membres du Service d'Honneur.

Au début du déjeuner, S.A.S. le Prince Souverain s'adressait au Président Flores en ces termes :

*"Monsieur le Président,*

*"Ce n'est pas seulement un privilège de vous accueillir officiellement à Monaco en tant que Président de la République du Salvador, mais également avec l'estime que m'inspire votre amitié de longue date avec mon fils, Albert.*

*"Bien que votre séjour soit de courte durée, j'espère que vous ferez des découvertes qui vous étonneront. Les gens sont si fréquemment surpris que Monaco, en dépit de sa dimension modeste, ait les mêmes structures que de plus grands pays, des préoccupations politiques et économiques analogues.*

*"On a dit que ce n'était pas sur la dimension géographique que reposaient les réussites d'un Etat ; souvent, comme c'est le cas pour les hommes, le succès dépend des événements et des circonstances.*

*"C'est ce que je ressens en ce qui concerne nos deux Pays. C'est votre amitié avec le Prince Albert, née pendant vos études universitaires et la continuité de ces relations personnelles, qui font que vous êtes parmi nous aujourd'hui.*

*"Nous sommes très heureux et fiers de ces liens d'amitié.*

*"La Principauté a tenu à montrer sa profonde et réelle solidarité avec le Salvador lorsque celui-ci fut si douloureusement frappé par des catastrophes naturelles au début de cette année. Nous avons alors décidé de vous aider dans toute la mesure de nos moyens.*

*"A présent, nous avons l'intention d'ouvrir un Consulat Honoraire au Salvador afin de développer les intérêts communs à nos deux pays dans les domaines du sport, du tourisme, de la culture et du bien-être social.*

*"Toutes ces activités méritent d'être encouragées et renforcées parce qu'elles sont basées sur les relations humaines, la compréhension, et l'intérêt commun.*

*"J'espère sincèrement, Monsieur le Président, que votre séjour ne sera pas trop chargé en réunions et en obligations de travail, et que votre famille et vous-même aurez le loisir de vous divertir, de découvrir de nouveaux paysages et de vous faire de nouveaux amis, scellant ainsi entre nos deux Pays des relations qui puissent favoriser le développement de nos intérêts mutuels.*

*"Je lève mon verre à votre santé, Monsieur le Président, à Madame Flores et à vos enfants et à l'amitié avec le peuple de la République du Salvador et à son bien-être".*

A la fin du repas, le Président Flores se levait à son tour pour remercier S.A.S. le Prince Souverain de Ses paroles d'amitié, et formait notamment le vœu que les relations ainsi scellées entre son pays et la Principauté puissent se développer.

En début d'après-midi, S.A.S. le Prince Héréditaire Albert et le Président Flores se rendaient au Ministère d'Etat où S.E. M. Patrick Leclercq les accueillait pour la signature d'un accord de coopération en matière d'infrastructures sportives et d'une déclaration commune dans le domaine du tourisme.

*
* *

Le lendemain, en soirée, LL.AA.SS. le Prince Souverain et le Prince Héréditaire Albert, S.E. M. Francisco Flores et son épouse présidaient le Gala de la Maison de l'Amérique Latine à la Salle des Etoiles du Monte-Carlo Sporting Club. Le spectacle était assuré par l'artiste cubain Compay Segundo. Cette soirée était donnée au profit de l'association salvadorienne "*Programa Integrale Juvenile Don Bosco*", dirigé par l'Ordre des Salésiens.

*
* *

Le programme du séjour s'achevait dimanche soir dans la Cour d'Honneur du Palais Princier. Aux côtés de Leurs Altesses Sérénissimes, le Président Flores et son épouse assistaient au concert de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, dirigé par M. Jerry Goldsmith qui présentait quelques-unes de ses œuvres. En effet, le programme était consacré aux musiques de films dont, "Star Treck", "Papillon", "Chinatown", "Basic Instinct", "Air Force one" composées par M. Goldsmith et aussi "Ben Hur", "Le train sifflera trois fois" ...

Ce brillant concert était suivi d'un souper offert par S.A.S. le Prince Souverain dans les jardins du Palais Princier.

*
* *

Lors de son séjour, la délégation salvadorienne a également participé à une réunion de travail avec le Gouvernement Princier. Elle était également l'hôte à déjeuner de la Chambre de Développement Economique et visitait plusieurs entreprises de la Principauté, en vue de développer les échanges entre les deux pays.

---

## ORDONNANCE SOUVERAINE

*Erratum à l'ordonnance souveraine n° 14.706 du 18 décembre 2000 portant nomination du directeur de l'Office d'Assistance Sociale, publiée au "Journal de Monaco" du 29 décembre 2000.*

Lire page 1802 :

.....

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Sylvie SCIOLLA, épouse GIRAUDON, Administrateur à la Direction du Budget et du Trésor, est nommée Directeur de l'Office d'Assistance Sociale.

.....

Monaco, le 27 juillet 2001.

# ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

## *Arrêté Ministériel n° 2001-314 du 6 juin 2001 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité.*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.200 du 8 octobre 1999 portant nomination de fonctionnaires au sein du Service des Titres de Circulation ;

Vu la requête de Mme Alessandra CARDINALI en date du 17 avril 2001 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 mai 2001 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER

Mme Alessandra ROVELLI, épouse CARDINALI, Attaché au Service des Titres de Circulation, est placée, sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période de six mois, à compter du 2 août 2001.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'État et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six juin deux mille un.

*Le Ministre d'État,*
P. LECLERCQ.

---

## *Arrêté Ministériel n° 2001-410 du 18 juillet 2001 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "BANK VON ERNST (MONACO)".*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée "BANK VON ERNST (MONACO)" agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 6 avril 2001 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 juillet 2001 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER

Est autorisée la modification :

– de l'article 11 des statuts (durée des fonctions des administrateurs) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 avril 2001.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au "Journal de Monaco" après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit juillet deux mille un.

*Le Ministre d'État,*
P. LECLERCQ.

---

## *Arrêté Ministériel n° 2001-411 du 18 juillet 2001 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "CENTRE D'HEMODIALYSE PRIVE DE MONACO" en abrégé "C.H.P.M.".*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée "CENTRE D'HEMODIALYSE PRIVE DE MONACO" en abrégé "C.H.P.M" agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 13 février 2001 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la loi n° 23 du 3 janvier 1924 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 juillet 2001 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER

Est autorisée la modification :

– de l'article 5 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 500.000 francs à celle de 150.000 euros et d'augmenter la valeur nominale de l'action de la somme de 100 francs à celle de 30 euros ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 février 2001.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au "Journal de Monaco" après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit juillet deux mille un.

*Le Ministre d'État,*
P. LECLERCQ.

---

## *Arrêté Ministériel n° 2001-412 du 18 juillet 2001 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "SOFAMO".*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée "SOFAMO" agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 26 juin 2000 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 juillet 2001 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER

Est autorisée la modification :

– de l'article 16 des statuts (pouvoirs du Conseil d'administration) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 juin 2000.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au "Journal de Monaco" après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit juillet deux mille un.

*Le Ministre d'État,*
P. LECLERCQ.

---

## *Arrêté Ministériel n° 2001-413 du 18 juillet 2001 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "ÉTABLISSEMENTS JEAN-LOUIS MIDAN".*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée "ÉTABLISSEMENTS JEAN-LOUIS MIDAN" agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 19 février 2001 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 juillet 2001 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER

Est autorisée la modification :

– de l'article 7 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 204.000 francs à celle de 150.960 euros et d'augmenter la valeur nominale de l'action de la somme de 50 francs à celle de 37 euros ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 février 2001.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au "Journal de Monaco" après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit juillet deux mille un.

*Le Ministre d'État,*
P. LECLERCQ.

---

## *Arrêté Ministériel n° 2001-414 du 23 juillet 2001 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité.*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.613 du 15 septembre 1998 portant nomination et titularisation d'un Agent de police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2000-349 du 25 juillet 2000 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M. Pierre ANTONINI en date du 29 mai 2001 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 18 juillet 2001 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER

M. Pierre ANTONINI, Agent de police à la Direction de la Sûreté Publique, est maintenu, sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période d'un an, à compter du 1er août 2001.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'État et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois juillet deux mille un.

*Le Ministre d'État,*
P. LECLERCQ.

# ARRÊTÉS MUNICIPAUX

## *Arrêté Municipal n° 2001-37 du 16 juillet 2001 portant nomination d'une sténodactylographe dans les Services Communaux (Service Municipal d'Hygiène).*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune ;

Vu l'arrêté municipal n° 94-35 du 24 novembre 1994 portant nomination d'une sténodactylographe au Secrétariat Général de la Mairie ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER

Mme Elisabeth MAIARELLI, née RAYMOND, est nommée Sténodactylographe au Service Municipal d'Hygiène.

Cette nomination prend effet à compter du 26 juin 2001.

ART. 2.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté, dont une ampliation, en date du 16 juillet 2001, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 16 juillet 2001.

*Le Maire,*
A.M. CAMPORA.

## *Arrêté Municipal n° 2001-41 du 19 juillet 2001 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Chef de Service dans les Services Communaux (Service Municipal de l'Affichage et de la Publicité).*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER

Il est ouvert à la Mairie (Service Municipal de l'Affichage et de la Publicité) un concours en vue du recrutement d'un Chef de Service.

ART. 2.

Les candidates devront remplir les conditions suivantes :

– posséder la nationalité monégasque ;

– être âgé de plus de 40 ans ;

– être titulaire, au minimum, d'un Brevet de Technicien Supérieur de Secrétariat de Direction ;

– maîtriser parfaitement l'outil informatique et plus particulièrement le traitement de texte ;

– être apte à assumer l'encadrement de personnel ;

– faire preuve d'ordre et de rigueur dans la gestion d'un Service ;

– justifier d'une expérience administrative de plus de dix ans.

ART. 3.

Les dossiers de candidatures devront être adressés au Secrétariat Général de la Mairie dans les dix jours de la publication du présent arrêté.

Ils comporteront les pièces ci-après énumérées :

– une demande sur papier libre ;

– deux extraits de l'acte de naissance ;

– un certificat de nationalité ;

– un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;

– une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury d'examen sera composé comme suit :

Mme le Maire, Président,

M. G. MARSAN, Premier Adjoint,

Mme C. BIMA, Adjoint,

MM. R. MILANESIO, Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux,

J.-P. DEBERNARDI, Secrétaire Général du Département de l'Intérieur.

ART. 6.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 19 juillet 2001 a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 19 juillet 2001.

*Le Maire,*
A-M. CAMPORA

# AVIS ET COMMUNIQUÉS

## *MINISTÈRE D'ÉTAT*

### Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

**Pour les conditions d'envoi des dossiers, se reporter aux indications figurant in fine de l'avis de recrutement.**

*Avis de recrutement n° 2001-102 de deux conducteurs de travaux au Service des Travaux Publics.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir que deux postes de conducteurs de travaux sont vacants au Service des Travaux Publics.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes : 358/478.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être titulaire d'un diplôme de conducteur de travaux ou de technicien du bâtiment ou justifier d'un niveau de formation équivalent ;

– justifier de sérieuses références en matière de suivi de chantiers de bâtiment et de travaux publics et notamment de collaboration à la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'une bonne connaissance des pratiques administratives ;

– maîtriser l'utilisation d'outils informatiques de gestion.

*Avis de recrutement n° 2001-103 d'un technicien en micro-informatique au Service Informatique du Ministère d'Etat.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'un poste de technicien en micro-informatique va être vacant au Service Informatique du Ministère d'Etat.

La durée de l'engagement sera de deux ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes : 320/410.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être titulaire d'un diplôme de premier cycle en informatique ;

– présenter une expérience professionnelle en informatique ;

– posséder une bonne connaissance des logiciels d'administration des serveurs Window NT, Lotus Notes et des outils bureautiques Microsoft Office, messagerie Lotus Notes ;

– avoir une pratique des langages de développement Lotus Script, Visual Basic, Access et Java.

*Avis de recrutement n° 2001-104 d'un assistant de Service Social à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un assistant de Service Social à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

La durée de l'engagement sera d'un an, les trois premiers mois constituant une période d'essai.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes : 301/499.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être âgé de 40 ans au moins ;

– être titulaire du diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social ;

– justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans.

*Avis de recrutement n° 2001-105 d'un dessinateur projeteur au Service des Bâtiments Domaniaux.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'un poste de dessinateur projeteur sera vacant au Service des Bâtiments Domaniaux.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes : 284/462.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être âgé de 30 ans au moins ;

– être titulaire d'un diplôme de Dessinateur du bâtiment ou justifier d'une formation technique d'un niveau, au moins, équivalent ;

– justifier d'une solide expérience dans la gestion technique du patrimoine immobilier ;

– présenter des références concernant la pratique courante des logiciels RS-ABYLA.

*Avis de recrutement n° 2001-106 d'un métreur vérificateur au Service des Travaux Publics.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un métreur vérificateur au Service des Travaux Publics.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes : 402/522.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être âgé de 30 ans au moins ;

– être titulaire d'un diplôme de métreur en bâtiment tous corps d'état ou justifier d'un niveau de formation équivalent ;

– justifier d'une très bonne expérience professionnelle de Métreur-Vérificateur ;

– posséder de sérieuses références en matière de pratique administrative et de métrés de chantiers tous corps d'état.

**ENVOI DES DOSSIERS**

En ce qui concerne les avis de recrutements visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - B.P. 672 - MC 98014 Monaco Cedex dans un délai de dix jours à compter de sa publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

– une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité ;

– deux extraits de l'acte de naissance ;

– un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;

– un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;

– une copie certifiée conforme des titres et références.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

## *DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR*

***Etat des mesures de suspension du permis de conduire ou d'interdiction de conduire sur le territoire de la Principauté prises à l'encontre des conducteurs ayant enfreint la réglementation sur la circulation routière.***

| | |
|---|---|
| M. H.B. | Dix-huit mois pour conduite d'une automobile malgré une interdiction de conduire en Principauté. |
| M. T.B. | Dix-huit mois pour conduite en état d'ivresse. |
| M. P.D. | Trois mois pour délit de fuite après accident matériel et défaut de maîtrise. |
| M. A.F. | Dix-huit mois pour conduite en état d'ivresse et défaut de maîtrise. |
| M. P.L. | Trois mois pour vitesse excessive, défaut de maîtrise, franchissement d'une ligne continue et dépassement dangereux. |
| M. R.C.L. | Dix-huit mois pour conduite en état d'ivresse. |
| M. H.L. | Douze mois pour conduite en état d'ivresse et défaut de maîtrise. |
| M. O.L. | Six mois pour défaut de permis de conduire, blessures involontaires et sortie de parking sans précautions suffisantes. |
| M. D.L. | Six mois (période trois ans) pour délit de fuite après accident matériel de la circulation et défaut de maîtrise. |
| M. G.L. | Deux ans pour conduite en état d'ivresse et défaut de permis de conduire. |
| M. P.N. | Dix-huit mois pour excès de vitesse et conduite en état d'ivresse. |
| M. A.P. | Neuf mois pour conduite en état d'ivresse délit de fuite après accident matériel de la circulation et non présentation du permis de conduire. |
| M. M.P.D.S. | Deux ans pour conduite en état d'ivresse, excès de vitesse et refus d'obtempérer. |
| M. J.P. | Deux ans pour conduite en état d'ivresse. |
| M. N.P. | Un an pour conduite en état d'ivresse. |
| M. F.R. | Deux ans pour conduite en état d'ivresse, défaut de maîtrise et accident matériel. |
| M. A.S. | Six mois pour conduite en état d'ivresse, délit de fuite après dommages accidentels à la propriété immobilière d'autrui, défaut de maîtrise et non présentation du permis de conduire. |
| M. L.S. | Huit mois pour conduite en état d'ivresse, refus de se soumettre aux épreuves déterminatives de l'alcoolémie et non présentation du permis de conduire. |
| M. S.S. | Un an pour conduite en état d'ivresse, défaut d'assurance et utilisation d'un véhicule faussement immatriculé. |
| Mlle A.S. | Trois mois avec sursis (période de trois ans) pour circulation dans un couloir réservé aux autobus, refus de priorité à un piéton engagé sur un passage protégé, défaut de maîtrise et blessures involontaires. |
| M. D.T. | Douze mois pour conduite en état d'ivresse. |

## Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

*Tableau de l'Ordre des Médecins*
*(au 1er janvier 2001)*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 41. - HARDEN Hubert | Gynécologie-obstétrique | C.H.P.G. Service de gynécologie | libérale/publique |
| 42. - SCARLOT Robert | Radiodiagnostic et imagerie médicale | C.H.P.G. Service de médecine nucléaire | libérale/publique |
| 47. - RAVARINO Jean-Pierre | Médecine générale | 32, boulevard des Moulins | libérale |
| 48. - MOUROU Jean-Claude | Pédiatrie | C.H.P.G. Service de pédiatrie | libérale/publique |
| 49. - CAMPORA Jean-Louis | Médecine interne | C.H.P.G. Département de médecine interne | publique |
| 51. - LAVAGNA Bernard | Ophtalmologie | C.H.P.G. Service d'ophtalmologie | libérale/publique |
| 52. - MOUROU Michel-Yves | Radiodiagnostic et imagerie médicale | Centre d'Imagerie Médicale de Monaco rue du Gabian | libérale |
| | | C.H.P.G. Service d'Imagerie Médicale à Rayons X | libérale/publique |
| 53. - IMPERTI Patrice | Médecine générale | 43, rue Grimaldi | libérale |
| 54. - TREMOLET DE VILLERS Yves | Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique | | libérale |
| 55. - BERGONZI Marc | Cardiologie et médecine des affections vasculaires | C.H.P.G. Service de cardiologie | libérale/publique |
| 59. - RIT Jacques | Chirurgie orthopédique | C.H.P.G. Service de chirurgie orthopédique | libérale/publique |
| 60. - FABRE-BULLARD Michelle | Médecine générale | C.H.P.G. Service de médecine polyvalente | libérale/publique |
| 61. - GASTAUD Alain | Cardiologie et médecine des affections vasculaires | 2, boulevard du Jardin Exotique | libérale/publique |
| 62. - BOISELLE Jean-Charles | Chirurgie générale | C.H.P.G. Service de chirurgie générale | libérale/publique |
| 63. - PEROTTI Michel | Médecine générale | 1, avenue Saint-Laurent | libérale |
| 65. - ROUGE Jacqueline | Médecine générale | 38, boulevard des Moulins | libérale |
| 66. - MARQUET Roland | Médecine générale | 20, boulevard des Moulins | libérale |
| 67. - NOTARI-ZEMORI Marie-Gabrielle | Pédiatrie | 10, boulevard des Moulins | libérale |
| 68. - VERMEULEN Laurie | Gastro-entérologie hépatologie | 41, boulevard des Moulins | libérale |
| 69. - PASQUIER Philippe | Gastro-entérologie hépatologie | C.H.P.G. Département de médecine interne | libérale/publique |
| 70. - SIONIAC Michel | Pneumologie | 14, boulevard des Moulins | libérale |
| | | C.H.P.G. Service de pneumologie | libérale/publique |
| 73. - HUGUET Claude | Chirurgie générale et digestive | C.H.P.G. Service de chirugie générale | libérale/publique |
| 76. - BALLERIO Philippe | Chirurgie orthopédique | C.H.P.G. Service de chirurgie orthopédique | libérale/publique |
| 77. - TRIFILIO Guy | Médecine générale | 19, avenue des Castelans | libérale |
| 79. - CHOQUENET Christian | Chirurgie urologique | C.H.P.G. Service de chirurgie urologique | libérale/publique |
| 80. - ROGER-CLEMENT Régine | Anesthésie réanimation | C.H.P.G. Service d'anesthésie réanimation | libérale/publique |
| 81. - DOR Vincent | Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire | Centre Cardio-Thoracique de Monaco | libérale |
| 82. - MONTIGLIO Françoise | Anesthésie réanimation | Centre Cardio-Thoracique de Monaco | libérale |
| 83. - DE SIGAL DI Ralph | Médecine générale | 57, rue Grimaldi | libérale |
| 84. - FITTE Henri | Néphrologie | Centre d'hémodialyse privée de Monaco | libérale |
| 85. - LEANDRI Stéphane | Médecine générale | 17, boulevard Albert 1er | libérale |
| 86. - COSTE Philippe | | Centre Cardio-Thoracique de Monaco | libérale |
| 87. - BOURLON François | Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire | Centre Cardio-Thoracique de Monaco | libérale |
| 88. - BARRAL Philippe | Neurologie | C.H.P.G. Département de médecine interne | libérale/publique |
| 89. - GENIN Nathalia | Gynécologie médicale | 40, quai Jean Charles Rey | libérale |
| 90. - MARSAN André | Chirurgie vasculaire | C.H.P.G. Service de chirurgie vasculaire | libérale/publique |
| 91. - LAVAGNA Pierre | Oto-rhino-laryngologie | L'Athos Palace, 2, rue de la Lüjerneta | libérale |
| | | C.H.P. G. Service de chirurgie O.R.L. | libérale/publique |
| 94. - HERY Michel | Radiothérapie | C.H.P.G. Service de radiothérapie | libérale/publique |
| 95. - DE MILLO TERRAZZANI Danièle | Anesthésie réanimation | C.H.P.G. Service d'anesthésie réanimation | libérale/publique |
| 96. - COMMARE Didier | Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique | 7, avenue Princesse Grace | libérale |
| 97. - FOURQUET Dominique | Anesthésie réanimation | Centre Cardio-Thoracique de Monaco | libérale |
| 98. - CELLARIO Michel | Pneumologie | C.H.P.G. Service de pneumologie | publique |
| | | 2, avenue des Papalins | libérale |
| 99. - ROBILLON Jean-François | Cardiologie et médecine des affections vasculaires | 57, rue Grimaldi | libérale |
| 100. - ZEMORI Armand | Psychiatrie | 4, boulevard des Moulins | libérale |
| 101. - SEGOND Enrica | Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique | 6, rue de la Colle | libérale |
| 103. - JOBARD Jacques | Anesthésie réanimation | C.H.P.G. Service d'anesthésie réanimation | libérale/publique |
| 104. - RISS Jean-Marc | Ophalmologie | L'Athos Palace, 2, rue de la Lüjerneta | libérale |
| 105. - CUCCHI Michel | Radiodiagnostic et imagerie médicale | Centre d'Imagerie Médicale de Monaco, Rue du Gabian | libérale |
| 106. - BORGIA Gérard | Rhumatologie | 29, rue du Portier | libérale |
| 107. - DUJARDIN Pierre | Médecine interne | C.H.P.G. Médecine interne orientation hématologie-oncologie | libérale/publique |
| 108. - FRANCONERI Philippe | Anesthésie réanimation | C.H.P.G. Service d'anesthésie réanimation | libérale/publique |
| 109. - MAC-NAMARA Michaël | Radiodiagnostic et imagerie médicale | C.H.P.G. Service d'imagerie par résonnance magnétique nucléaire | libérale/publique |
| 110. - TERNO Olivier | Anesthésie réanimation | C.H.P.G. Service d'anesthésie réanimation | libérale/publique |
| 111. - LANTERI-MINET Jacques | Médecine générale | 30, boulevard Princesse Charlotte | libérale |
| 112. - BERNARD Claude | Biologie médicale | C.H.P.G. Laboratoire d'Analyses Médicales | publique |
| 113. - BRUNNER Philippe | Radiodiagnostic et imagerie médicale | C.H.P.G. Service d'Imagerie Médicale à Rayons X | publique |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 114. - AUFFEUVRE Jean-Pierre | Biologie médicale | C.H.P.G. Centre de transfusion sanguine | publique |
| 115. - MAINGUENE Claire | Anatomo-pathologie | C.H.P.G. Service d'anatomo-pathologie | publique |
| 116. - BERNARD Valérie | Réadaptation et rééducation fonctionnelle | C.H.P.G. Service de rééducation fonctionnelle | publique |
| 117. - BERNARD Richard | Endocrinologie | C.H.P.G. Département de Médecine interne | publique |
| 118. - MICHALET-BOURRIER Martine | Biologie médicale | C.H.P.G. Centre de transfusion sanguine | publique |
| 119. - AUBIN-BRUNET Valérie | Psychiatrie | C.H.P.G. Service de psychiatrie | publique |
| 120. - MELANDRI Philippe | Anesthésie réanimation | C.H.P.G. Service des urgences | publique |
| 121. - TAILLAN Bruno | Médecine interne | C.H.P.G. Service | publique |
| 122. - GARNIER Georges | Médecine interne | C.H.P.G. Médecine interne orientation hématologie-oncologie | publique |
| 123. - SANMORI Nadia | Endocrinologie | C.H.P.G. Service de convalescents et chroniques | publique |
| 124. - COSTA-GRECC Alina | Radiodiagnostic et imagerie médicale | C.H.P.G. Service d'Imagerie par résonnance magnétique nucléaire | publique |
| 125. - DUPRE Florence | Anatomo-pathologie | C.H.P.G. Service d'anatomo-pathologie | publique |
| 126. - FISCHER Jean-François | Chirurgie orthopédique | C.H.P.G. Service de chirurgie orthopédique | libérale/publique |
| 127. - FUERNER Françoise | Radiodiagnostic et imagerie médicale | C.H.P.G. Service d'Imagerie Médicale à Rayons X | publique |
| 129. - GHIGLIONE Bernard | Médecine générale | C.H.P.G. Service de médecine générale | publique |
| 130. - GICQUEL Philippe | Oto-rhino-laryngologie | C.H.P.G. Service de chirurgie O.R.L. | libérale/publique |
| 131. - KEITA-PERSE Olivia | Santé publique | C.H.P.G. hygiène hospitalière | publique |
| 132. - LASCAR Tristan | Chirurgie orthopédique | C.H.P.G. Service de chirurgie orthopédique | libérale/publique |
| 133. - LOETUS Joséphine | Psychiatrie | C.H.P.G. Service de psychiatrie | libérale/publique |
| 134. - MEUNIER Françoise | Dermatologie | | libérale |
| 135. - ORTEGA Jean-Claude | Chirugie urologique | C.H.P.G. Service de chirurgie urologique | libérale/publique |
| 136. - RAGAZZONI Françoise | Gynécologie médicale | 18, avenue de Grande Bretagne | libérale |
| 137. - CHARTIER Muriel | Psychiatrie | C.H.P.G. Service de psychiatrie | publique |

## TABLEAU ANNEXE

| | |
|---|---|
| 1. Dr. ANQUEZ Jacques | médecin retraité |
| 2. Dr. RICHARD Roger | médecin retraité |
| 8. Dr. MELCHIOR Antoinette | 57, rue Grimaldi, Inspection Médicale des Scolaires et Médecin Inspecteur de l'Action Sanitaire et Sociale |
| 9. Dr LONG Marthe | médecin retraité |
| 12. Dr SOLAMITO Jean-Louis | médecin retraité |
| 14. Dr. MONDOU Christian | médecin retraité |
| 16. Dr REPAIRE Martine | O.M.T., 24, avenue de Fontvieille |
| 20. Dr. SOLAMITO Jean | médecin retraité |
| 22. Dr PASQUIER Brigitte | C.C.S.S., rue Louis Notari |
| 23. Dr TONELLI-D'ANDRIMONT Muriel | O.M.T., 24, avenue de Fontvieille |
| 25. Dr BERNASCONI Charles | médecin retraité |
| 26. Dr BUS Jean-Pierre | médecin retraité |
| 27. Dr SIONIAC Christiane | 57, rue Grimaldi, Inspection Médicale des Scolaires et des Sportifs |
| 29. Dr SAINTE-MARIE Frédérique | O.M.T., 24, avenue de Fontvieille |
| 32. Dr NICORINI Jean | médecin retraité |
| 34. Dr COCARD Alain | O.M.T., 24, avenue de Fontvieille |
| 35. Dr FITTE Françoise | C.C.S.S., rue Louis Notari |
| 36. Dr PASQUIER Roger | |
| 37. Dr NEGRE Anne | D.A.S.S., 13, rue Emile de Loth |
| 38. Dr MOSTACCI Isabelle | O.M.T., 24, avenue de Fontvieille |
| 39. Dr THEYS Christian | O.M.T., 24, avenue de Fontvieille |
| 40. Dr. MICHEL Jack | Centre Médico-Sportif, Stade Louis II |
| 41. Dr ESTEVENIN-PREVOT Rosette | médecin retraité |
| 42. Dr FISSORE André | médecin non exerçant |
| 43. Dr. FISSORE Odette | médecin non exerçant |
| 45. Dr MARCHISIO Jean-Louis | médecin non exerçant |
| 47. Dr CROVETTO Pierre | médecin non exerçant |
| 48. Dr CLERGET Didier | O.M.T., 24, avenue de Fontvieille |
| 54. Dr CASAVECCHIA Eros | médecin non exerçant |
| 58. Dr VACCAREZZA Françoise | C.C.S.S., rue Louis Notari |
| 59. Dr GRAMAGLIA Marcel | médecin non exerçant |
| 60. Dr DAHAN-COPELOVICI Elisabeth | C.C.S.S., rue Louis Notari |
| 62. Dr DUHEM Christophe | Thermes Marins de Monte-Carlo, avenue d'Ostende |
| 64. Dr FUSINA Fiorenzo | médecin non exerçant |
| 66. Dr SEGOND Anne-Marie | S.P.M.E. |
| 67. Dr VERMEULEN-MALLE Dominique | médecin non exerçant |
| 71. Dr LAVAGNA Joseph | médecin retraité |
| 74. Dr FAUDEUX-BRENKY Dominique | O.M.T., 24, avenue de Fontvieille |
| 76. Dr PASTORELLO Raphaël | médecin retraité |
| 77. Dr. BURACCHI Eric | ASM, Centre CYBEX, rue Caroline |
| 78. Dr LORENZELLI Marc | ASM, football professionnel, avenue des Castelans |
| 79. Dr. VAN DER BROUKE Xavier | médecin non exerçant |
| 80. Dr MICHAUD Marylène | O.M.T., 24, avenue de Fontvieille |
| 81. Dr. PASTOR Jean-Joseph | médecin retraité |

## Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes
## (au 1er janvier 2001)

| | | |
|---|---|---|
| 3. CARAVEL-BAUDOIN Mireille | 7, rue Suffren-Reymond | 20.07.1945 |
| 7. BOZZONE Véro | 14, boulevard des Moulins | 07.09.1955 |
| . Assistants : M. TOCANT Thierry | | 07.04.1978 |
| M. VIANELLO Giampero | | 18.09.2000 |
| 8. LORENZI Charles | 37, boulevard des Moulins | 02.07.1956 |
| . Assistant : Mme SEBAG-BITTON Chantal | | |
| 9. PALLANCA Claude | 2, avenue Saint-Charles | 14.11.1958 |
| . Assistant : M. GOLDSTEIN Arthur | | 25.02.1964 |
| 14. NARDI Jean-Paul | 31, boulevard Rainier III | 12.07.1966 |
| . Assistant : Mme WALDIOS Doris | | 21.05.1996 |
| 16. CARAVEL GIRARD-PIPAU Emmanuelle | 7, rue Suffren-Reymond | 13.09.1971 |
| . Assistant : M. SIMONHERT Alain | | 06.04.1999 |
| 17. CALMES-BENAZET Mireille | 6, boulevard des Moulins | 12.06.1974 |
| . Assistant : Mlle ROSSI Valérie | | 01.10.1992 |
| 18. BERGONZI Marguerite-Marie | 37, boulevard des Moulins | 12.06.1974 |
| 19. LORENZI Jean-Marc (décédé) | 5, avenue Saint-Michel | 30.01.1975 |
| . Assistant : M. ATTIA Pierre | | 15.01.2001 |
| 21. MARCHISIO Gilles | 41, boulevard des Moulins | 15.02.1982 |
| . Assistant : Mlle ROCCO Catherine | | 19.07.1999 |
| 22. MARQUET Bernard | 11, rue du Gabian | 27.12.1982 |
| . Assistant : M. Olivier GUARINO | | 01.03.2000 |
| 23. LISIMACHIO Lydia | 31, boulevard des Moulins | 21.07.1983 |
| 24. BROMBAL Alain | 41, boulevard des Moulins | 26.04.1984 |
| . Assistant : M. ALTAVEGG Thierry | | 24.02.1999 |
| 25. CALMES Christian | 13, boulevard des Moulins | 15.07.1986 |
| . Assistant : M. SARLIN Jean-Jacques | | 05.07.2001 |
| 26. BALLERIO Michel | 38, boulevard des Moulins | 04.08.1987 |
| 27. CANTO-FISSORE Amélia | 3, avenue Saint-Michel | 10.08.1988 |
| 28. FISSORE Bruno | 3, avenue Saint-Michel | 10.08.1988 |
| . Assistant : Mlle GENET Julie | | 05.08.1999 |
| 29. SEGUELA Jean-Pierre | 26, boulevard Princesse Charlotte | 30.04.1991 |
| . Assistant : Shahrzad FARHANO | | 28.02.1998 |
| 30. GAROFALO Dominique | 2, quai J.-C. Rey | 15.01.1992 |
| . Assistant : DINONI David | | 18.03.1998 |
| 31. PETERS Liliane | 29, rue Grimaldi | 23.11.1995 |
| . Assistant : M. Michel DEVESSE | | 15.09.2000 |
| 32. DVORAK Jiri | 15, boulevard d'Italie | 10.03.1999 |

## Liste des chirurgiens-dentistes spécialistes qualifiés
## (au 1er janvier 2001).

**Liste établie en conformité des dispositions de l'arrêté ministériel n° 88-449 du 12 août 1988 relatif à la qualification des chirurgiens-dentistes.**

– *Orthopédie dento-maxillo-faciale (orthodontie) :*

17. CALMES-BENAZET Mireille,
. Assistant : Mlle ROSSI Valérie
19. LORENZI Jean-Marc
. Assistant : M. Pierre ATTIA
26. BALLERIO Michel

## Tableau de l'Ordre des Pharmaciens (au 1er janvier 2001).

### SECTION "A"

### Pharmaciens titulaires ou salariés d'une officine

a) Pharmaciens titulaires d'une officine :

| | | |
|---|---|---|
| 14. FERRY Jean-Pierre | Pharmacie J.P. Ferry, 1, rue Grimaldi | 29.04.1977 |
| 15. GAMBY Denis | Pharmacie de la Costa, 26, avenue de la Costa | 13.07.1979 |
| 18. ROSSI-PANIZZI Annick | Pharmacie Rossi, 5, rue Plati | 3.06.1985 |
| 21. SILLARI Antonio | Pharmacie de Fontvieille - Centre Commercial Fontvieille | 4.09.1986 |
| 22. ROLLAND Marie-Françoise | Pharmacie San Carlo, 22, boulevard des Moulins | 6.01.1987 |
| 25. MARSAN Georges | Pharmacie Centrale, 1, place d'Armes | 2.06.1987 |

| | | |
|---|---|---|
| 29. GAZO Paul-Jean | Pharmacie Gazo, 37, boulevard du Jardin Exotique | 14.10.1988 |
| 35. ASLANIAN Véronique | Pharmacie Aslanian, 2, boulevard d'Italie | 29.05.1995 |
| 36. CAPERAN Bruno | Pharmacie du Jardin Exotique, 31, avenue Hector Otto | 17.01.1996 |
| 37. GROSSO Nicole | Pharmacie San-Carlo, 22, boulevard des Moulins | 29.04.1996 |
| 38. TISSIERE Bruno | Pharmacie de l'Annonciade, 24, boulevard d'Italie | 18.12.1996 |
| 39. MEDECIN Blandine | Pharmacie Médecin, 19, boulevard Albert 1er | 29.12.1996 |
| 40. MONDOLONI Charles | Pharmacie de la Madone, 4, boulevard des Moulins | 22.04.1998 |
| 41. LAM VAN MY Thanh | Pharmacie du Rocher, 13, rue Comte Félix Gastaldi | 13.10.1998 |
| 42. RUELLET Sylvie | Pharmacie des Moulins, 27, boulevard des Moulins | 13.10.1998 |
| 43. BUGHIN Jean-Luc | Pharmacie Bughin, 26, boulevard Princesse Charlotte | 13.10.1998 |
| 44. MENARD Marie-Hélène | Pharmacie de l'Estoril, 31, avenue Princesse Grace | 06.03.2000 |

b) Pharmaciens salariés :

| | | |
|---|---|---|
| 7. PROFIT Gilbert | Pharmacie de la Costa | 20.12.1986 |
| 15. BEDOISEAU Corinne | Pharmacie J.P. Ferry | 4.12.1990 |
| 17. BOSI Patricia | Pharmacie Bughin | 14.06.1991 |
| 23. BAILET Laurence | Pharmacie Gazo | 4.06.1991 |
| 25. MIALHE Christiane | Pharmacie Médecin | 29.12.1996 |
| 26. BELLIARD Josyane | Pharmacie Rossi | 7.05.1997 |
| 29. FRUGNAC Chantal | Pharmacie de l'Annonciade | 17.10.1997 |
| 30. BRASSEUR Annick | Pharmacie de Fontvieille | 12.08.1998 |
| 32. MONDOLONI Catherine | Pharmacie de la Madone | 03.12.1998 |
| 33. LANTERI-MINET Ida | Pharmacie de la Madone | 10.03.1999 |
| 34. PHAM THUY Nga | Pharmacie de la Madone | 06.04.1999 |
| 37. ROSS Christophe | Pharmacie du Jardin Exotique | 18.09.2000 |
| 38. DUPAYS Geneviève | Pharmacie Aslanian | 15.01.2001 |
| 39. SOUCHE Hélène | Pharmacie de la Costa | 28.03.2001 |
| 40. PERALDI Isabelle | Pharmacie de l'Estoril | 12.03.2001 |
| 41. REYNAERT Marie-Christine | Pharmacie de Fontvieille | 04.05.2001 |
| 42. REYNAUD Martine | Pharmacie Gazo | 25.06.2001 |
| 43. LOZANO Véronique | Pharmacie des Moulins | 25.06.2001 |

c) Pharmaciens hospitaliers :

| | | |
|---|---|---|
| 2. SBARRATO Sylvaine, épouse MARICIC | Centre Hospitalier Princesse Grace | 18.04.1984 |
| 3. JOBARD Evelyne | Centre Cardio-Thoracique | 22.06.1987 |
| 5. SILLARI Antonio | Centre d'Hémodialyse | 30.05.1990 |
| 6. CUCCHI Catherine | Centre Hospitalier Princesse Grace | 30.09.1991 |
| 7. VELAY Marie-Paule | Centre Hospitalier Princesse Grace | 15.06.1998 |

SECTION "B"

Pharmaciens propriétaires, gérants, administrateurs ou salariés, des établissements se livrant à la fabrication des produits pharmaceutiques et pharmaciens répartiteurs ou grossistes :

15. * GAZO Robert, autorisé le 12 février 1964,
Laboratoire Dissolvurol,
11, rue du Gabian.

16. * LACROIX Georges, autorisé le 12 juillet 1966,
Laboratoires Adam,
2, rue du Gabian.

27 * ROUGAIGNON François,
autorisé le 29 novembre 1972,
Laboratoire Théramex,
6, avenue Prince Héréditaire Albert.

30. * GUEYNE Jean, autorisé le 13 août 1974,
Laboratoire Sedifa,
4, avenue Prince Héréditaire Albert.

34. CLAMOU Jean-Luc, autorisé le 13 décembre 1976,
Laboratoires Adam.

41. * JOBARD Evelyne, autorisée le 14 décembre 1979,
Laboratoire Société d'Etudes et de
Recherches Pharmaceutiques S.E.R.P.
5, rue du Gabian.

48. VOTTERO Sonia, autorisée le 26 octobre 1982,
Laboratoires Adam.

52. STEFFEN Sonia, autorisée le 17 août 1984,
Laboratoires Adam.

64. LEPARLIER Denis, autorisé le 10 février 1989,
Laboratoire Théramex.

72. * BLANCHET Christian, autorisé le 2 mai 1990,
Laboratoires Europhta,
11, rue du Gabian.

85. TOUTAIN Marc, autorisé le 6 septembre 1991,
Laboratoire Théramex.

88. * SIRITO Alain, autorisé le 6 mars 1992,
Laboratoires Techni-Pharma,
7, rue de l'Industrie.

89. LOPEZ Carine, autorisée le 8 juillet 1992,
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen.

90. NGO TRONG Hoa, autorisé le 19 août 1992,
Laboratoire Théramex.

93. * BAILET Laurence, autorisée le 3 mai 1994,
Laboratoire Densmore,
7, rue de Millo.

94. COURBEBAISSE Yann, autorisé le 10 novembre 1994,
Laboratoire Sedifa.

96. DORCIVAL Richard, autorisé le 13 juillet 1995
Laboratoire Sedifa.

99. DESSIN Hélène, autorisée le 9 octobre 1996
Laboratoire Théramex.

100. NATELLA Roger, autorisé le 14 septembre 1998
Laboratoire S.E.R.P.

101. SEMIRE Dominique, autorisée le 10 mars 1999,
Laboratoire Théramex.

102. DELPY Sylvie, autorisée le 24 juin 1999,
Laboratoire Théramex.

103. ROUGAIGNON Caroline, autorisée le 4 août 1999,
Laboratoire Théramex.

104.* MOLINA Eddie, autorisé le 5 août 1999,
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen,
Avenue Prince Héréditaire Albert.

106. HERAUD Emmanuelle, autorisée le 29 octobre 1999,
Laboratoires Techni-Pharma.

107. COULET Julie, autorisée le 29 octobre 1999,
Laboratoire Théramex.

108. KHOLER Stéphanie, autorisée le 19 septembre 2000,
Laboratoire des Granions.

109.* LONGERAY Pierre-Henry, autorisé le 31.08.2000,
Laboratoire Théramex.

110. DUMENYI Isabelle, autorisée le 15 janvier 2001,
Laboratoires Europhta.

111.* CHAUVE Thierry, autorisé le 30 janvier 2001,
Laboratoire des Granions,
7, rue de l'Industrie
5, rue du Gabian.

112. COMPAIN Anne-Laure, autorisée le 18 mai 2001,
Laboratoire des Granions.

113. CHARBONNIER Pierre, autorisé le 25 juin 2001,
Laboratoire Théramex.

Nota - Les pharmaciens assumant la responsabilité des Industries Pharmaceutiques sont indiqués par un astérique (*).

## SECTION "C"
Pharmaciens propriétaires ou directeurs suppléants
d'un Laboratoire d'Analyses Médicales.

a) Pharmaciens propriétaires d'un Laboratoire d'Analyses Médicales :

| | | |
|---|---|---|
| 2.BERTRAND-REYNAUD Marianne | Laboratoire d'Analyses Médicales de Monte-Carlo, 26, avenue de la Costa | 28.09.1973 |
| 3.REYNAUD Robert | Laboratoire d'Analyses Médicales Reynaud, 11, rue du Gabian | 31.07.1985 |
| 4.BENKEMOUN Bernard | Laboratoire d'Analyses Médicales de Monte-Carlo, 26, avenue de la Costa | 23.12.1998 |
| 5.CHAUMETON Nicole | Laboratoire d'Analyses Médicales de Monte-Carlo, 26, avenue de la Costa | 23.12.1998 |

b) Pharmaciens directeurs-suppléants d'un Laboratoire d'Analyses Médicales :

| | | |
|---|---|---|
| 3.BERTRAND-REYNAUD Marianne | Laboratoire d'Analyses Médicales Reynaud | 31.07.1985 |
| 4.HUBAC Jean-Max | Laboratoire d'Analyses Médicales Reynaud | 5.08.1994 |

c) Pharmacien biologiste-hospitalier :

| | | |
|---|---|---|
| 2.GABRIEL Sylvie | Centre Hospitalier Princesse Grace | 1.11.1994 |

## *Professions d'auxiliaires médicaux*
*(au 1er janvier 2001)*

*1. Masseurs-kinésithérapeutes :*

| | |
|---|---|
| CROVETTO Christian | 3.03.1964 |
| PY Arlette | 17.08.1965 |
| PY Gérard | 17.08.1965 |
| RAYNIERE André | 4.09.1970 |
| CELLARIO Bernard | 3.03.1971 |
| . Assistant : PALFER-SOLLIER Didier | 10.03.1992 |
| BERTRAND Gérard | 1.02.1974 |
| . Assistant : Jean-Louis LUCCIO | 25.07.2000 |
| TRIVERO Patrick | 29.06.1981 |
| . Assistant : BOURGEOIS Olivier | 24.12.1996 |
| BERNARD Roland | 26.04.1983 |
| PASTOR Alain | 20.09.1983 |
| PASTOR Paule | 17.08.1984 |
| DAVENET Philippe | 2.12.1986 |
| . Assistant : MAVRIDIS Alexandra | 10.09.2000 |
| VIAL Philippe | 20.01.1987 |
| . Assistante : DUMANS Cécile | 19.08.1991 |
| RIEU Catherine | 3.12.1987 |
| TORREILLES Serge | 26.03.1992 |
| . Assistant : METCALFE Ian | 23.01.1995 |
| BRAULT Marlène | 2.04.1993 |
| CENCINI Georges | 4.08.1997 |
| PICCO Carole | 12.12.1997 |

*2. Pédicures-Podologues :*

| | |
|---|---|
| TELMONT Anne-Marie | 9.11.1965 |
| PY Arlette | 4.01.1966 |
| ROUX Monique | 3.12.1976 |
| NEGRE Françoise, épouse SPINELLI | 3.02.1978 |
| GRAUSS Philippe | 7.12.1979 |
| KUNTZ-IMPERTI Catherine | 9.11.1984 |
| BEARD Patrick | 12.01.1987 |

*3. Opticiens-lunetiers :*

| | |
|---|---|
| DE MUENYNCK André | 26.12.1975 |
| gérant libre | |
| PICCO André | 2.05.1952 |
| GASTAUD Claude | 28.03.1986 |
| TOLLE Jacques | 14.10.1988 |

| | |
|---|---|
| SOMMER Frédérique | 9.12.1992 |
| LEGUAY Eric | 11.12.1995 |
| BRION William | 31.01.1997 |

*4. Infirmiers, Infirmières :*

| | |
|---|---|
| KOEFOED Birte | 17.11.1972 |
| BERTANI Jérômine | 12.06.1974 |
| HENRI Liliane | 22.04.1977 |
| CHOQUARD Marie-Jeanne | 26.02.1982 |
| ELENA Yvette | 26.04.1984 |
| BARLARO Christine | 2.06.1987 |
| ALBOU Frédérique, épouse OBADIA | 13.07.1987 |
| FLAMANT Gisèle | 15.03.1988 |
| CALAIS Sylvie | 22.08.1988 |
| AUDOLI Patrick | 2.09.1993 |
| OURNAC Josette | 29.11.1993 |
| OURNAC Jean-Marc | 5.08.1994 |
| SPILIOTIS-SAQUET Paule | 1.09.1994 |
| DESPRATS Michèle | 21.07.1995 |
| CATANESE Carole | 10.10.1996 |
| VENOT Christiane | 10.10.1996 |
| PELLIS Sylvie | 22.11.1996 |
| VIAL Virginie | 16.06.1999 |
| AMATO Nadine | 06.02.2001 |

*5. Orthophonistes :*

| | |
|---|---|
| BELLONE Gisèle | 6.10.1971 |
| NIVET Danielle | 2.08.1974 |
| HANN FOURNEAU Françoise | 2.02.1979 |
| CAMPANA Sylviane | 12.02.1984 |
| WATTEBLED Anne | 12.01.1993 |
| – avec limitation aux actes de rééducation de la dyslexie : | |
| GEBLESCO Nicole | 14.08.1959 |
| GEBLESCO Elisabeth | 21.04.1962 |

*6. Orthoptiste :*

| | |
|---|---|
| LEPOIVRE Faustine | 28.10.1997 |

*7. Audioprothésistes :*

| | |
|---|---|
| DE MUENYNCK André | 10.05.1976 |
| NICOLAS Marie-Anne | 4.10.1995 |
| BRION William | 31.01.1997 |

## Office d'Assistance Sociale.

### *Avis de recrutement d'une sténodactylographe.*

L'Office d'Assistance Sociale fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une sténodactylographe.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 240/334.

Les candidates à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

– être titulaire du baccalauréat G1 ou présenter un niveau d'études équivalent ;

– justifier d'une expérience en matière de dactylographie et d'archivage ;

– maîtriser parfaitement l'outil informatique (Word, Excel, courrier sous Lotus Notes).

La pratique de la langue italienne serait appréciée.

Le recrutement aura lieu sur titres et références. Toutefois, dans le cas où plusieurs candidates présenteraient des titres et références équivalents, il sera procédé à un concours sur épreuves dont la date et les modalités seront fixées ultérieurement.

Les candidates devront adresser à l'Office d'Assistance Sociale, B.P. 609 MC 98013 Monaco Cedex, dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

– une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité ;

– un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil ;

– un extrait du casier judiciaire ;

– une copie certifiée conforme des diplômes et références présentés ;

– un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Conformément à la loi, la priorité d'emploi est réservée aux candidats de nationalité monégasque.

## *DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES*

## Direction du Travail et des Affaires Sociales.

### *Communiqué n° 2001-35 du 16 juillet 2001 relatif au mercredi 15 août 2001 (Jour de l'Assomption) jour férié légal.*

Aux termes de la loi n° 798 et de la loi n° 800 modifiée du 18 février 1966, le 15 août 2001 est un jour férié, chômé et payé pour l'ensemble des travailleurs, quelque soit leur mode de rémunération.

Compte tenu des obligations légales rappelées dans la circulaire de la Direction du Travail n° 79-93 du 13 novembre 1979 (publiée au "Journal de Monaco" du 23 novembre 1979), ces jours fériés légaux seront également payés s'ils tombent, soit un jour de repos hebdomadaire du travailleur, soit un jour normalement ou partiellement chômé dans l'entreprise.

### *Communiqué n° 2001-36 du 16 juillet 2001 relatif au S.M.I.C. Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance à compter du 1er juillet 2001.*

Il est porté à la connaissance des partenaires sociaux que, dans la région économique voisine à laquelle fait référence la loi n° 739 du 16 mars 1963 sur le salaire, modifiée par la loi n° 1.068 du 28 décembre 1983, le S.M.I.C. a été revalorisé à compter du 1er juillet 2001.

Cette revalorisation est intervenue comme indiqué dans les barèmes ci-après :

*Taux horaire*

| Age | Normal | + 25 % | + 50 % |
|---|---|---|---|
| + de 18 ans | 43,72 | 54,65 | 65,58 |
| de 17 à 18 ans | 39,35 | | |
| de 16 à 17 ans | 34,98 | | |

*Taux hebdomadaire (SMIC horaire x 39 h)*

| | |
|---|---|
| + de 18 ans | 1.705,08 |
| de 17 à 18 ans | 1.534,63 |
| de 16 à 17 ans | 1.366,22 |

*Taux mensuel (SMIC mensuel x 169 h)*

| | |
|---|---|
| + de 18 ans | 7.388,68 |
| de 17 à 18 ans | 6.665,15 |
| de 16 à 17 ans | 5.911,62 |

*Avantages en nature*

| Nourriture | | Logement |
|---|---|---|
| 1 repas | 2 repas | 1 mois |
| 19,11 | 38,22 | 382,20 |

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963 fixant les taux minima des salaires, les rémunérations minimales doivent être majorées d'une indemnité exceptionnelle de 5 % de leur montant. Cette indemnité ne donne pas lieu aux versements et aux retenues prévus au titre de la législation sociale et de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

---

## *Communiqué n° 2001-37 du 16 juillet 2001 relatif à la rémunération minimale des apprenti(e)s lié(e)s par contrat d'apprentissage applicable à compter du 1er juillet 2001.*

Il est porté à la connaissance des partenaires sociaux que, dans la région économique voisine à laquelle était référence la loi n° 739 du 16 mars 1963 sur le salaire, modifiée par la loi n° 1.068 du 28 décembre 1983, les salaires minima des apprenti(e)s lié(e)s par contrat d'apprentissage ont été revalorisés à compter du 1er juillet 2001.

Cette revalorisation est intervenue comme indiqué dans les barèmes ci-après :

| Année de contrat | Age de l'apprenti | | |
|---|---|---|---|
| | 16/17 ans | 18/20 ans | 21 ans et + (*) |
| 1re année | 1.847,17 (25 %) | 3.029,36 (41 %) | 3.916,00 (53 %) |
| 2e année | 2.733,81 (37 %) | 3.620,45 (49 %) | 4.507,09 (61 %) |
| 3e année | 3.916,00 (53 %) | 4.802,64 (65 %) | 5.763,17 (78 %) |
| Formation complémentaire : | | | |
| Après contrat 1 an | 2.955,47 (40 %) | 4.137,66 (56 %) | 5.024,30 (68 %) |
| Après contrat 2 ans | 3.842,11 (52 %) | 4.728,76 (64 %) | 5.615,40 (76 %) |
| Après contrat 3 ans | 5.024,30 (68 %) | 5.910,94 (80 %) | 6.871,47 (93 %) |

(*) % du smic ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi, si plus favorable (arrondi au centime supérieur).

Rappel S.M.I.C. au 1er juillet 2000

– Salaire horaire ..... 42,02 F

– Salaire mensuel (39 heures hebdomadaires).....7.101,38 F

Rappel S.M.I.C. au 1er juillet 2001

– Salaire horaire ..... 43,72 F

– Salaire mensuel (39 heures hebdomadaires).....7.388,68 F

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963 fixant les taux minima des salaires, les rémunérations minimales doivent être majorées d'une indemnité exceptionnelle de 5 % de leur montant. Cette indemnité ne donne pas lieu aux versements et aux retenues prévus au titre de la législation sociale et de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

---

# *MAIRIE*

## *Avis de vacance de cabine au Marché de la Condamine.*

La Mairie fait connaître que la cabine n° 15 d'une surface de 20,60 m², sise à l'intérieur du Marché de la Condamine est disponible pour toutes activités.

Dans l'éventualité d'une activité liée au domaine alimentaire, il est précisé qu'aucune fabrication sur place n'est possible.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature dans un délai de dix jours, à compter de la parution du présent avis au "Journal de Monaco", faire part de leur activité et joindre un curriculum vitae détaillé.

Pour tous renseignements complémentaires, prière de contacter le Service Municipal du Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, en appelant le : 93.15.28.32, entre 8 heures 30 et 16 heures 30.

---

*Avis de vacance n° 2001-133 d'un emploi de femme de ménage au Secrétariat Général de la Mairie.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un emploi de femme de ménage à temps plein est vacant au Secrétariat Général de la Mairie.

Les personnes intéressées par cet emploi devront remplir les conditions ci-après :

– être âgé de plus de 40 ans et de moins de 50 ans ;

– être apte à effectuer des travaux de nettoyage dans les différents bâtiments municipaux ;

– justifier d'une expérience dans le domaine de l'entretien ;

– être apte à porter des charges lourdes ;

– être d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail, notamment en soirée et le samedi.

*Avis de vacance n° 2001-135 d'un emploi temporaire d'ouvrier d'entretien au Service Municipal d'Hygiène.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un emploi temporaire d'ouvrier d'entretien est vacant au Service Municipal d'Hygiène.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être âgé de plus de 45 ans ;

– être titulaire du permis de conduire de catégorie "A" (mobylette) ;

– être apte à porter des charges lourdes ;

– pouvoir assurer des horaires de nuit et être disponible les samedis, dimanches et jours fériés compris.

*Avis de vacance n° 2001-136 d'un poste de responsable au Mini-Club de la Plage du Larvotto pour l'année scolaire 2001/2002.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de responsable est vacant au Mini-Club de la Plage du Larvotto pour l'année scolaire 2001/2002, durant les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être âgé de plus de 25 ans ;

– être titulaire du B.A.F.D. ou, à défaut, justifier de sérieuses références en matière d'animation et d'encadrement.

*Avis de vacance n° 2001-137 de quatre postes de moniteurs (trices) au Mini-Club de la Plage du Larvotto pour l'année scolaire 2001/2002.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que quatre postes de moniteurs (trices) sont vacants au Mini-Club de la Plage du Larvotto pour l'année scolaire 2001/2002 durant les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être âgé de plus de 18 ans ;

– être titulaire du B.A.F.A. ou d'un diplôme d'animateur de niveau équivalent.

**ENVOI DES DOSSIERS**

En ce qui concerne les avis de vacances d'emplois visés ci-dessus, les candidats devront adresser au Secrétariat Général de la Mairie dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

– une demande sur papier libre ;

– deux extraits de l'acte de naissance ;

– un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;

– un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;

– une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

# INFORMATIONS

*La semaine en Principauté*

*Manifestations et spectacles divers*

*Théâtre Princesse Grace*
jusqu'au 4 août,
12e Festival Mondial du Théâtre Amateur.

*Hôtel de Paris - Bar américain*
tous les soirs, à partir de 22 h,
Piano-bar avec *Enrico Ausano.*

*Hôtel Hermitage - Bar terrasse*
Tous les soirs, à partir de 19 h 30,
Piano-bar avec *Mauro Pagnanelli.*

*Sporting Monte-Carlo*
les 28 et 29 juillet, à 21 h,
Spectacle *Julio Iglesias*
Le vendredi, feu d'artifice

le 30 juillet, à 21 h,
Spectacle *Vanessa Paradis*

le 1er août, à 21 h,
Spectacle *Maceo Parker*

le 3 août, à 21 h.
*Gala de la Croix Rouge Monégasque*
Feu d'artifice

les 4, 5 et 6 août, à 21 hn
Spectacle *Eros Ramazzotti*

*Sporting d'Hiver*

du 1er au 15 août, de 16 à 21 h,
14e Biennale de Monaco, l'élite des Antiquaires, Joailliers et Galeries d'Art de Monte-Carlo.

*Salle des Variétés*

jusqu'au 4 août,
12e Festival Mondial du Théâtre Amateur.

*Port de Monaco*

le 2 août, à 21 h 45,
Concours pyromusical présenté par la Firme Pirogestion (*Espagne*).

*Espace Fontvieille*

jusqu'au 12 août,
tous les jours, de 14 h à 1 h du matin,
Karting Indoor (Piste enfants et adultes).

*Port de Fontvieille*

tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

***Expositions***

*Musée Océanographique*

Tous les jours,
de 9 h à 19 h,

Le Micro-Aquarium :
Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

La Méditerranée vivante :
Grâce à des caméras immergées, des images de la mer et de ses animaux sont transmises en direct.

Tous les jours, projections de films :
– la ferme à coraux
– Rangiroa, le lagon des raies mantas
– Cétacés de Méditerranée.

*Musée des Timbres et Monnaies*

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne de S.A.S. le Prince Rainier III.
Ouvert tous les jours de 10 h à 17 h.

*Maison de l'Amérique Latine*

jusqu'au 4 août, de 15 h à 20 h (sauf dimanche et jours fériés),
Exposition des œuvres de l'artiste peintre et sculpteur "*Cyril de la Patellière*".

*Grimaldi Forum*

jusqu'au 31 août,
tous les jours, de 12 h à 20 h (jeudi 22 h),
Exposition de Xian, Chine, le siècle du 1er Empereur.

*Salle d'Exposition du Quai Antoine Ier*

jusqu'au 9 septembre, de 12 h à 19 h,
Exposition des œuvres du peintre *Gilles Aillaud*.

*Musée National*

jusqu'au 7 octobre, de 10 h à 18 h 30,
Exposition sur le thème "Barbie élégance européenne et poupées inédites".

***Congrès***

*Hôtel Méridien Beach Plaza*

jusqu'au 29 juillet,
SP Metal

jusqu'au 1er août,
Global Consultant

*Monte-Carlo Grand Hôtel*

du 2 au 4 août,
Fend

du 4 au 7 août,
Crédit Suisse

*Hôtel Hermitage*

jusqu'au 28 juillet,
Star Fine Food

jusqu'au 5 août,
Toyama Prefectural Artistic

du 1er au 4 août,
Musée de Tel Aviv

*Hôtel Métropole*

du 30 juillet au 5 août,
Kasai Dancing Festival

du 1er au 4 août,
Kasai Dancing and Theatre

***Sports***

*Stade Louis II*

le 28 juillet,
Championnat de France de Football :
*Monaco - Sochaux*

le 4 août,
Championnat de France de Football :
*Monaco - Montpellier*

*Monte-Carlo Golf Club*

le 29 juillet,
Les Prix Pasquier - Stableford.

*
* *

# INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES

## GREFFE GENERAL

## EXTRAIT

**Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Sabine Anne MINAZZOLI, Juge suppléant au Tribunal de Première Instance, Juge-commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque SCOP INTERNA-**

NATIONAL, a autorisé M. Christian BOISSON, syndic de ladite liquidation des biens à procéder au règlement des créances privilégiées et au règlement au marc-le-franc des créances chirographaires, au moyen de l'actif disponible de ladite liquidation des biens.

Monaco, le 18 juillet 2001.

*Le Greffier en Chef,*
B. BARDY.

---

## EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Brigitte GAMBARINI, Premier Vice-Président, Juge-commissaire de la liquidation des biens de Robert JAY, ayant exercé le commerce sous l'enseigne "CHIPIE" a, conformément à l'article 428 du Code de Commerce, taxé les frais et honoraires revenant au syndic Bettina DOTTA dans la liquidation des biens, susvisée.

Monaco, le 20 juillet 2001.

*Le Greffier en Chef,*
B. BARDY.

---

## EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Sabine Anne MINAZZOLI, Juge-commissaire de la liquidation des biens de la SNC MARCO ET GABRIELE OSTONI, ayant exercé le commerce sous l'enseigne "PREMECAL" a, conformément à l'article 428 du Code de Commerce, taxé les frais et honoraires revenant au syndic André GARINO dans la liquidation des biens, susvisée.

Monaco, le 24 juillet 2001.

*Le Greffier en Chef,*
B. BARDY.

---

Etude de Me Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

# "IMMOBILIERE ET PARTICIPATION"

(Société Anonyme Monégasque)

## AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATION AUX STATUTS

I. - Aux termes de deux délibérations prises à Monaco, au siège social 1, avenue Princesse Alice, le 20 octobre 2000 et le 13 février 2001, les actionnaires de la société "IMMOBILIERE ET PARTICIPATION", réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé :

– l'augmentation du capital social, de la somme de NEUF CENT SOIXANTE TROIS MILLE NEUF CENT TRENTE CINQ francs et CINQUANTE centimes, pour le porter de la somme de VINGT MILLE francs à celle de NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE NEUF CENT TRENTE CINQ francs et CINQUANTE centimes,

– son expression en euros, soit CENT CINQUANTE MILLE euros,

– et la modification corrélative de l'article cinq des statuts.

Ledit article désormais libellé comme suit :

"ARTICLE CINQ (nouvelle rédaction)"

"Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS divisé en deux mille actions de soixante quinze euros, numérotées de un à deux mille".

II. - Les procès-verbaux desdites assemblées extraordinaires ont été déposés avec les pièces annexes au rang des minutes de Me CROVETTO-AQUILINA, notaire soussignée, les 14 décembre 2000 et 14 mars 2001.

III. - Les modifications des statuts ci-dessus ont été approuvées par arrêté de S.E. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 2 mai 2001 dont une ampliation a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Me CROVETTO-AQUILINA, le 19 juillet 2001.

IV. - Les expéditions des actes précités des 14 décembre 2000, 14 mars 2001 et 19 juillet 2001 ont été déposées au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco, ce jour même.

Monaco, le 27 juillet 2001.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de Me Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

# "SOCIETE IMMOBILIERE DU BOULEVARD DE L'OBSERVATOIRE"

(Société Anonyme Monégasque)

## AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATION AUX STATUTS

I. - Aux termes d'une délibération prise à Monaco, au siège social 63, boulevard du Jardin Exotique, le 16 mars 2001, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "SOCIETE IMMOBILIERE DU BOULEVARD DE L'OBSERVATOIRE", réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé :

– l'augmentation du capital social, de la somme de NEUF CENT SOIXANTE TREIZE MILLE NEUF CENT TRENTE CINQ francs et CINQUANTE centimes, pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE FRANCS à celui de NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE NEUF CENT TRENTE CINQ francs et CINQUANTE centimes,

– son expression en euros, soit CENT CINQUANTE MILLE euros,

– et la modification corrélative de l'article six des statuts.

Ledit article désormais libellé comme suit :

"ARTICLE SIX (nouvelle rédaction)"

"Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS.

"Il est divisé en mille actions de cent cinquante euros chacune de valeur nominale entièrement libérées".

II - Le procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire a été déposé avec les pièces annexes au rang des minutes de Me CROVETTO-AQUILINA, notaire soussigné, le 3 avril 2001.

III. - Les modifications des statuts ci-dessus ont été approuvées par arrêté de S.E. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 6 juin 2001, dont une ampliation a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Me CROVETTO-AQUILINA, le 20 juillet 2001.

IV. - Les expéditions des actes précités des 3 avril 2001 et 20 juillet 2001 ont été déposées au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco, ce jour même.

Monaco, le 27 juillet 2001

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

---

Etude de Me Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

## CONTRAT DE GERANCE LIBRE

*Deuxième insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 19 janvier 2001,

Mme Catherine BECCARIA, domiciliée 16A, boulevard de Belgique à Monaco, a concédé en gérance libre pour une durée de 5 années à compter du 1er juin 2001,

à M. Dino GHISELLI, domicilié 44, boulevard d'Italie, à Monaco,

un fonds de commerce de café, milk-bar, avec service de glaces industrielles, vente de salades diverses, plats froids et plats cuisinés sous vide, fournis par ateliers agréés et réchauffés au four à micro-ondes, dénommé "LA CARAVELLE", exploité 2, quai Albert 1er à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile de la bailleresse dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 27 juillet 2001.

Signé : H. REY.

---

Etude de Me Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE

# "S.C.S. AUBRY, TOMATIS et Cie"

**Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.**

Suivant actes reçus par le notaire soussigné, les 6 septembre 2000, 13 février 2001 et 9 juillet 2001,

M. Maurice AUBRY, cadre de société, domicilié n° 37, rue Pietra Scritta à Menton (Alpes-Maritimes).

M. Marcel TOMATIS, administrateur de sociétés, domicilié n° 3, avenue Prince Pierre à Monaco,

en qualité de commandités,

et un associé commanditaire,

Ont constitué entre eux une société en commandite simple ayant pour objet :

Conseils en matière de rapprochement d'entreprises, de prises de participation et d'implantation, de recherche de partenaires sociaux, industriels, financiers ou commerciaux : conseil et assistance auprès des sociétés du secteur industriel en matière de développement commercial.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement à l'objet ci-dessus.

La raison et la signature sociales sont "S.C.S. AUBRY, TOMATIS et Cie", et la dénomination commerciale est "MCM. Consultants".

La durée de la société est de 50 années à compter du 21 mars 2001.

Son siège est fixé 6, boulevard des Moulins à Monte-Carlo.

Le capital social, fixé à la somme de 20.000 euros, est divisé en 100 parts d'intérêt de 200 € chacune de valeur nominale, appartenant :

– à concurrence de 40 parts, numérotées de 1 à 40 à M. AUBRY ;

– à concurrence de 30 parts, numérotées de 41 à 70 à M. M. TOMATIS ;

– et à concurrence de 30 parts, numérotées de 71 à 100 à l'associé commanditaire.

La société sera gérée et administrée par M. Maurice AUBRY et M. Marcel TOMATIS, avec faculté pour eux d'agir ensemble ou séparément avec les pouvoirs tels que prévus audit acte.

En cas de décès d'un associé la société ne sera pas dissoute.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 24 juillet 2001.

Monaco, le 27 juillet 2001.

Signé : H. REY.

---

Etude de Me Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

# "DIVONA"

(Société Anonyme Monégasque)

## AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATIONS AUX STATUTS

I. - Aux termes d'une délibération prise, au siège social, le 5 avril 2001, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "DIVONA S.A.M.", réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé, à l'unanimité, sous réserve des autorisations gouvernementales :

a) D'augmenter le capital social de la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000 €) à celle de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000 €) par la création de DIX HUIT MILLE CINQ CENTS (18.500) actions nouvelles de CENT EUROS (100 €) chacune, numérotées de 1.501 à 20.000.

Les actions souscrites devront être libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines et exigibles sur la société.

L'assemblée générale constate que d'un commun accord entre tous les actionnaires, l'intégralité des actions nouvelles sera souscrite par la société MAEC et par la société MONACO TELECOM.

Ces actions nouvelles porteront jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital. Elles seront, en conséquence, assimilées aux actions actuelles de la société et soumises à toutes les dispositions des statuts de celles-ci.

b) De modifier en conséquence l'article 5 (capital social) des statuts.

II. - Les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2001, ont été approuvées et autorisées par Arrêté de S.E. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 6 juin 2001, publié au "Journal de Monaco" feuille n° 7.499 du 15 juin 2001.

III. - A la suite de cette approbation, un original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2001 et une ampliation de l'arrêté ministériel d'autorisation, précité du 6 juin 2001, ont été déposés, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte en date du 6 juillet 2001.

IV. - Par acte dressé également le 6 juillet 2001, le Conseil d'Administration a :

– Pris acte de la renonciation, par quatre personnes physiques et une personne morale,

à leur droit de souscription, telle qu'elle résulte des déclarations sous signature privée qui sont demeurées jointes et annexées audit acte ;

– Déclaré que les DIX HUIT MILLE CINQ CENTS actions nouvelles, de CENT EUROS chacune, de valeur nominale, représentant l'augmentation du capital social décidée par l'assemblée générale extraordinaire, du 5 avril 2001, ont été entièrement souscrites par deux personnes morales, par incorporation de leur compte courant créditeur,

ainsi qu'il résulte de l'état et d'une attestation délivrée le 29 juin 2001 par M. HIBON, Président-délégué de la société et certifiée exacte par Mme Bettina DOTTA et M. Roland MELAN, Commissaires aux Comptes de la société qui sont demeurés annexés audit acte.

– Décidé qu'il sera procédé soit à l'impression matérielle des actions nouvelles pour en permettre l'attribution aux sociétés actionnaires dans les délais légaux, soit à l'établissement des certificats nominatifs d'actions intitulés au nom des sociétés propriétaires ;

– Décidé que les actions nouvellement créées auront jouissance à compter du 6 juillet 2001 et qu'elles seront soumises à toutes les obligations résultant des statuts de la société à l'instar des actions anciennes.

V. - Par délibération prise, le 6 juillet 2001, les actionnaires de la société, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont :

– Reconnu sincère et exacte la déclaration faite par le Conseil d'Administration pardevant Me REY, notaire de la société, relativement à l'augmentation de capital destinée à porter ce dernier à la somme de DEUX MILLIONS D'EUROS et à la souscription des DIX HUIT MILLE CINQ CENTS actions nouvelles.

Le capital se trouvant ainsi porté à la somme de DEUX MILLIONS D'EUROS, il y a lieu de procéder à la modification de l'article 5 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 5"

"Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000 €), divisé en VINGT MILLE (20.000) actions de CENT EUROS (100 €) chacune de valeur nominale".

VI. - Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 6 juillet 2001, a été déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour (6 juillet 2001).

VII. - Les expéditions de chacun des actes précités, du 6 juillet 2001, ont été déposées avec les pièces annexes au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 26 juillet 2001.

Monaco, le 27 juillet 2001.

Signé : H. REY.

---

Etude de Me Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

# "SOCIETE ANONYME V.F. CURSI"

(Société Anonyme Monégasque)

## AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATIONS AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une délibération prise, au siège social, le 21 juin 1999, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "SOCIETE ANONYME V.F. CURSI", réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé, à l'unanimité, sous réserve des autorisations gouvernementales :

a) D'augmenter le capital social pour le porter de la somme de CINQ CENT MILLE FRANCS (500.000 F) à la somme de UN MILLION CENT MILLE FRANCS (1.100.000 F) par la création de SIX MILLE actions nouvelles de CENT FRANCS (100 F) chacune, numérotées de 5.001 à 11.000.

Les actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits rétroactivement à compter du 1er janvier 1999.

Cette augmentation sera réservée aux sociétés "S.A. TRANSLOGIC" et "DEMENAGEMENTS GIBERGUES S.A." au profit desquelles les autres actionnaires déclarent d'ores et déjà renoncer expressément à leur droit préférentiel de souscription.

Ces actions nouvelles seront intégralement libérées par les sociétés souscriptrices soit par versement en numéraire soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société.

b) * De modifier la valeur nominale des actions de CENT FRANCS (100 F) afin d'en permettre la conversion en euros et d'en élever le nominal à SEIZE EUROS (16 €).

* D'augmenter, en conséquence de la précédente résolution, le capital social à concurrence de CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS (54.484,00 F) correspondant à la différence entre la conversion du montant du capital de UN MILLION CENT MILLE FRANCS (1.100.000 F) à la somme de CENT SOIXANTE SEIZE MILLE EUROS (176.000 €). Cette augmentation de capital sera intégralement libérée par les actionnaires au prorata de leurs droits sociaux en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société.

En conséquence de quoi, les actions dont le montant nominal vient d'être majoré dans la limite de la dizaine d'Euros supérieure demeurent réparties sans changement entre les actionnaires.

c) De modifier, en conséquence, l'article 6 (capital social) des statuts.

II. - Les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 1999, ont été approuvées et autorisées par arrêté de S.E. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 12 novembre 1999, publié au "Journal de Monaco" du 19 novembre 1999.

III. - A la suite de cette approbation, un original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 21 juin 1999 et une Ampliation de l'arrêté ministériel d'autorisation, précité, du 12 novembre 1999, ont été déposés, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 9 juillet 2001.

IV. - Par acte dressé également, le 9 juillet 2001, le Conseil d'Administration a pour la première partie de l'augmentation de capital :

– Pris acte de la renonciation, par quatre personnes physiques, à leur droit préférentiel de souscription, telle qu'elle résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 1999.

– Déclaré que les SIX MILLE actions nouvelles, de CENT FRANCS chacune, de valeur nominale, représentant l'augmentation du capital social décidée par l'assemblée générale extraordinaire, du 21 juin 1999, ont été entièrement souscrites par deux personnes morales par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles, qu'elles détiennent sur la société,

ainsi qu'il résulte d'une attestation qui présente des montants suffisants à cet effet, délivrée par Mme Bettina DOTTA et M. Roland MELAN, Commissaires aux Comptes de la société en date du 24 avril 2001 et, annexée audit acte.

– Décidé :

Qu'il sera procédé soit à l'impression matérielle des actions nouvelles pour en permettre l'attribution aux sociétés actionnaires dans les délais légaux, soit à l'établissement des certificats nominatifs d'actions intitulés au nom des sociétés propriétaires.

Que les actions nouvellement créées et libérées, seront soumises à toutes les obligations résultant des statuts de la société à l'instar des actions anciennes et auront jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 1999.

– Déclaré que pour la deuxième partie de l'augmentation de capital :

de la somme de UN MILLION CENT MILLE FRANCS à celle de CENT SOIXANTE SEIZE MILLE EUROS, il a été versé, par les actionnaires, au prorata des actions possédées par chacun d'eux, la somme de CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS (54.484 F), par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles,

ainsi qu'il résulte de ladite attestation, susvisée.

– Déclaré que la justification de l'élévation de la valeur nominale des actions de la somme de CENT FRANCS à celle de SEIZE EUROS sera constatée soit au moyen de l'impression de nouveaux titres, soit au moyen de l'apposition d'une griffe sur les actions ou certificats d'actions.

V. - Par délibération prise, le 9 juillet 2001, les actionnaires de la société, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont :

– Reconnu sincère et exacte la déclaration faite par le Conseil d'Administration pardevant Me REY, notaire de la société, relativement à l'augmentation de capital destinée à porter ce dernier à la somme de CENT SOIXANTE SEIZE MILLE EUROS.

– Constaté que l'augmentation du capital social de la somme de 500.000 F à celle de 176.000 € se trouve définitivement réalisée.

Le capital se trouvant ains porté à la somme 176.000 €, il y a lieu de procéder à la modification de l'article 6 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 6"

"Le capital social est fixé à la somme de CENT SOIXANTE SEIZE MILLE EUROS (176.000 €) divisé en ONZE MILLE (11.000) actions de SEIZE (16) euros chacune de valeur nominale".

VI. - Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 9 juillet 2001, a été déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour (9 juillet 2001).

VII. - Les expéditions de chacun des actes précités, du 9 juillet 2001 ont été déposées avec les pièces annexes au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 26 juillet 2001.

Monaco, le 27 juillet 2001.

Signé : H. REY.

Etude de Me Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

# "LAURENT BOUILLET MONACO S.A.M."

(Société Anonyme Monégasque)

## AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATIONS AUX STATUTS

I. - Aux termes d'une délibération, prise au siège social le 22 mai 2000, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "LAURENT BOUILLET MONACO S.A.M.", réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé, à l'unanimité, sous réserve des autorisations gouvernementales :

a) D'augmenter le capital social de la somme de CINQ CENT MILLE FRANCS (500.000 F) à celle de DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE FRANCS (2.400.000 F) :

• par la création de MILLE actions de CINQ CENTS FRANCS chacune de valeur nominale, toutes à souscrire en numéraire et à libérer intégralement ;

• par apport du fonds de commerce exploité par Mme Jeanne AGLIARDI, sous l'enseigne commerciale "TECHNIC MENAGER" pour une valeur d'apport arrêtée à la somme de UN MILLION QUATRE CENT MILLE FRANCS (1.400.000 F) et il lui sera attribué DEUX MILLE HUIT CENTS actions de CINQ CENTS FRANCS chacune.

b) De modifier en conséquence de ce qui précède, l'article 5 (capital social) des statuts.

II. - Aux termes d'une délibération, prise au siège social le 12 mars 2001, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "LAURENT BOUILLET MONACO S.A.M.", réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé, à l'unanimité, sous réserve des autorisations gouvernementales :

De modifier l'article 3 (objet social) des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 3"

"La société a pour objet :

"La conception, réalisation et gestion d'installations de production, distribution ou transformation d'énergie ou de fluides, à l'exclusion de celles intéressant les réseaux publics.

"L'étude, la construction de tous ouvrages, fabrication de tous matériels et produits, obtention ou cession de brevets, licences et procédés, installations de tous genres relatives à la production, au transport et à l'utilisation de l'énergie sous toutes ses formes, et à toutes applications de l'électrotechnique et de l'électronique, ainsi qu'à toutes entreprises de travaux publics ou privés.

"La vente et la réparation de tous appareils ménagers.

"La participation de la société, par tous moyens à tous groupements d'intérêt économique, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou groupement.

"Et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher à cet objet social".

III. - Un original de chacun des procès-verbaux desdites assemblées générales extraordinaires, susanalysées des 22 mai 2000 et 12 mars 2001, ont été transmis au Département des Finances qui en a délivré récépissés sous les nos 9140 et 9285bis les 1er septembre 2000 et 11 avril 2001.

IV. - Les résolutions prises par les assemblées générales extraordinaires susvisées, des 22 mai 2000 et 12 mars 2001, ont été approuvées et autorisées par arrêté de S.E. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 23 mai 2001, publié au "Journal de Monaco" feuille n° 7.497 du vendredi 1er juin 2001.

V. - Aux termes d'une délibération, prise au siège social le 12 juin 2001, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "LAURENT BOUILLET MONACO S. A. M.", réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé, de nommer M. Didier MEKIES, expert-comptable, domicilié n° 1, avenue Princesse Alice, à Monte-Carlo, en qualité de Commissaire aux Apports à l'effet de vérifier et apprécier la valeur et la rémunération dudit apport en nature.

VI. - A la suite de cette approbation, un original de chacun des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires, susvisées, des 22 mai 2000, 12 mars et 12 juin 2001 et une Ampliation de l'arrêté ministériel d'autorisation, précité, du 23 mai 2001, ont été déposés, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire, soussigné, par acte du 10 juillet 2001.

VII. - Par acte dressé également ce jour même, par Me REY, notaire susnommé, préalablement à la tenue de la présente assemblée, le Conseil d'Administration a :

– Pris acte de la renonciation, par une personne morale et une personne physique,

à leur droit de souscription, telle qu'elle résulte de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2001.

– Déclaré que les MILLE actions nouvelles, de CINQ CENTS FRANCS chacune, de valeur nominale, représentant l'augmentation du capital social décidée par les

assemblées générales extraordinaires, des 22 mai et 12 mars 2001, ont été entièrement souscrites par une personne morale,

et qu'il a été versé, en numéraire, par la société souscriptrice, somme égale au montant des actions par elle souscrites, soit au total, une somme de CINQ CENT MILLE FRANCS,

ainsi qu'il résulte de l'état annexé à la déclaration.

– Décidé qu'il sera procédé soit à l'impression matérielle des actions nouvelles pour en permettre l'attribution aux sociétés actionnaires dans les délais légaux, soit à l'établissement des certificats nominatifs d'actions intitulés au nom de la société propriétaire ;

– Décidé que les actions nouvellement créées auront jouissance à compter du 10 juillet 2001 et qu'elles seront soumises à toutes les obligations résultant des statuts de la société à l'instar des actions anciennes.

VIII. - Par délibération prise, le 10 juillet 2001, les actionnaires de la société, réunis en assemblée générale extraordinaire ont constaté :

• que les DEUX MILLE HUIT CENTS actions nouvelles de CINQ CENTS FRANCS chacune se trouvent attribuées à Mme AGLIARDI par suite de l'approbation de l'évaluation à UN MILLION QUATRE CENT MILLE FRANCS (1.400.000 F) de l'apport en nature susvisé ;

• que les MILLE actions nouvelles de CINQ CENTS FRANCS chacune ont été entièrement souscrites par une personne morale ;

et qu'en conséquence l'augmentation de capital de la société se trouve réalisée.

Le capital se trouvant ainsi porté à la somme de DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE FRANCS, il y a lieu de procéder à la modification de l'article 5 (capital social) des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 5"

"Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE FRANCS, divisé en QUATRE MILLE HUIT CENTS actions de CINQ CENTS FRANCS chacune entièrement libérées".

IX.- Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, susvisée du 10 juillet 2001, a été déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour (10 juillet 2001).

X. - Les expéditions de chacun des actes précités, du 10 juillet 2001, ont été déposées avec les pièces annexes au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 26 juillet 2001.

Monaco, le 27 juillet 2001.

Signé : H. REY.

---

Etude de Me Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

## LAURENT BOUILLET MONACO S.A.M."

(Société Anonyme Monégasque)

### APPORT DE FONDS DE COMMERCE

*Première Insertion*

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme monégasque "LAURENT BOUILLET MONACO S.A.M.", au capital de 500.000 francs, avec siège 7, rue Suffren Reymond à Monaco, en date du 22 mai 2001, contenant notamment, augmentation du capital de ladite société, ratifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2001, déposé aux minutes du notaire soussigné du même jour,

Mme Jeanne AGLIARDI, commerçante, domiciliée n° 18, rue de Millo, à Monaco a fait apport à la société anonyme monégasque "LAURENT BOUILLET MONACO S.A.M.", d'un fonds de commerce d'entreprise d'électricité, vente d'appareils électriques et électroménagers, radio-télévision, exploité 18, rue de Millo, à Monaco.

Oppositions s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 27 juillet 2001.

Signé : H. REY.

Etude de Me Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

## "AS MONACO FOOTBALL CLUB SA"

en abrégé

## "AS MONACO FC SA"

(Société Anonyme Monégasque)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance-loi n° 340 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1°) Statuts de la société anonyme monégasque dénommée "AS MONACO FOOTBALL CLUB SA" en abrégé "AS MONACO FC SA", au capital de UN MILLION D'EUROS et avec siège social Stade Louis II à Monaco, reçus, en brevet, par Me Henry REY, le 30 mai 2001, et déposés au rang de ses minutes par acte en date du 16 juillet 2001.

2°) Déclaration de souscription et de versement de capital faite par le fondateur, suivant acte reçu, en minute, par le notaire soussigné, le 16 juillet 2001.

3°) Délibération de l'assemblée générale constitutive tenue le 16 juillet 2001 et déposée avec les pièces annexes au rang des minutes de Me Henry REY, par acte du même jour (16 juillet 2001),

ont été déposées le 26 juillet 2001 au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 27 juillet 2001.

Signé : H. REY.

---

## CESSION DE DROITS INDIVIS DE FONDS DE COMMERCE

*Première Insertion*

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 19 juillet 2001, portant réitération de l'acte du 28 novembre 2000, Mme Patricia REPESSE, épouse FRANCESCANGELI, demeurant 1, rue des Genêts à Monte-Carlo a cédé à M. Severino FRANCESCANGELI, co-indivisaire avec elle, ses droits indivis sur le fonds de commerce de chaussures, articles de maroquinerie, leurs accessoires et leurs produits d'entretien, atelier de cordonnerie, sis et exploité à Monte-Carlo - 1, avenue Saint Laurent.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion, au siège de la S.C.S. "R. ORECCHIA & Cie" - 26 bis, boulevard Princesse Charlotte à Monte-Carlo.

Monaco, le 27 juillet 2001.

---

SOCIETE EN NOM COLLECTIF

## "ACCORNERO & Cie"

### MODIFICATION AUX STATUTS

I. - Les associés de la Société en Nom Collectif "ACCORNERO & Cie", dénomination commerciale "R.I.M.O.", réunis au siège social, 25, boulevard du Larvotto, en assemblée générale extraordinaire le 21 mars 2001, ont décidé de modifier l'article 2 (Objet) des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 2"

"Objet"

"La société a pour objet pour son compte ou pour le compte de tiers, directement ou en participation, tant à Monaco qu'à l'étranger :

"– Import, export, commission, courtage, vente en gros et commercialisation de bois brut, de produits semi-finis et finis qui en découlent, de machines et installations clés en main pour traiter le bois, ainsi que des équipements et des pièces détachées pour l'industrie aérospatiale et mécanique en général.

"– études et ingénierie se rapportant à l'activité et aux produits ci-dessus.

"– Toutes opérations mobilières et immobilières qui se rapportent à ce qui précède".

II. - Une expédition du procès-verbal de ladite assemblée a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco le 19 juillet 2001 pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

Monaco, le 27 juillet 2001.

---

## "ARWADI, SPIEZIA et Cie"

### ERRATUM

Le siège de la liquidation de la Société en Nom Collectif "ARWADI, SPIEZIA et Cie" a changé. Il est fixé à l'immeuble "Le Floridian", 21, boulevard du Larvotto, au domicile du gérant liquidateur : M. ARWADI Ghassan.

Monaco, le 27 juillet 2001.

---

## "FINERIS S.A.M."

ATHOS PALACE
2, avenue de la Lüjerneta - Monaco

### AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la "S.A.M. FINERIS" sont convoqués en assemblée générale qui se tiendra au siège social, le lundi 13 août 2001, à 10 h 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– L'arrêté des comptes de l'exercice 2000 et l'affectation des résultats bénéficiaires.

– Demande de M. PEREZ pour le paiement de ses indemnités d'Administrateur.

– Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

---

## "INVENSYS SAM"

Société Anonyme Monégasque
au capital de 32.000.000 F
Siège social : 5, rue du Gabian - Monaco

### AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale le 27 août 2001, à 10 heures 30, au siège social, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

– Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et Profits de l'exercice clos le 31 mars 2001.

– Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur ledit exercice.

– Approbation des comptes, affectation des résultats, quitus aux Administrateurs.

– Ratification de la démission d'un Administrateur.

– Ratification de la cooptation d'un Administrateur.

– Fixation des honoraires des Commissaires aux comptes.

– Renouvellement de l'autorisation prévue à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895.

– Questions diverses.

Les actionnaires sont convoqués également, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, en assemblée générale extraordinaire à l'effet de convertir le capital social en euros.

---

## ASSOCIATION

### RECEPISSE DE DECLARATION DE MODIFICATION DES STATUTS D'UNE ASSOCIATION CONSTITUEE ENTRE MONEGASQUES

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.072 du 27 juin 1984 concernant les associations et de l'article 1er de l'arrêté ministériel n° 84-582 du 25 septembre 1984 fixant les modalités d'application de ladite loi, le Secrétaire Général du Ministère d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification statutaire déposée par l'association dénommée "Académie Monégasque de Self Défense".

Cette modification porte sur la dénomination du groupement qui devient "Académie de Self Défense de Monaco", ainsi que sur son objet qui s'oriente vers la promotion non seulement "de toutes techniques ou méthodes dites de self défense ou de sports de combats divers" mais encore d'"arts martiaux".

## EXPRESSION EN EUROS DU CAPITAL SOCIAL DES SOCIETES

Conformément à la loi n° 1.211 du 28 décembre 1998 et à l'arrêté ministériel n° 99-41 du 19 janvier 1999 relatifs à l'expression en euros de la valeur nominale des actions ou parts sociales qui composent le capital social des sociétés, les sociétés ci-après désignées ont rempli les conditions énoncées dans ces textes.

| SOCIETE | N° RCI | STATUTS - ARTICLE 4 | | Accusé de réception de la DEE |
|---|---|---|---|---|
| | | Ancienne Rédaction | Nouvelle Rédaction | |
| S.A.M. MERIDIONALE DE CONTENTIEUX | 64 S 01146 | Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1.000.000) francs, divisé en DIX MILLE (10.000) actions de CENT (100) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE (150.000) euros, divisé en DIX MILLE (10.000) actions de QUINZE (15) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 18.07.2001 |

| SOCIETE | N° RCI | STATUTS - ARTICLE 5 | | Accusé de réception de la DEE |
|---|---|---|---|---|
| | | Ancienne Rédaction | Nouvelle Rédaction | |
| S.A.M. TRAFIPARC | 94 S 02988 | Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION de francs (1.000.000) francs, divisé en MILLE (1.000) parts de MILLE (1.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE (150.000) euros, divisé en MILLE (1.000) parts de CENT CINQUANTE (150) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 16.07.2001 |
| S.A.M. DISTRIMARQ OUTRE MER | 85 S 02172 | Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION de francs (1.000.000) francs, divisé en DEUX MILLE (2.000) parts de CINQ CENTS (500) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE DEUX MILLE (152.000) euros, divisé en DEUX MILLE (2.000) parts de SOIXANTE SEIZE (76) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 16.07.2001 |
| S.A.M. QUANTIC OIL SERVICES | 98 S 03573 | Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1.000.000) francs, divisé en MILLE (1000) actions de MILLE (1.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE DEUX MILLE (152.000) euros, divisé en MILLE (1.000) actions de CENT CINQUANTE DEUX (152) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 17.07.2001 |
| S.A.M. CERES MONACO | 91 S 02698 | Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLIONS (3.000.000) francs, divisé en MILLE (1.000) actions de TROIS MILLE (3.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT SOIXANTE MILLE (460.000) euros, divisé en MILLE (1.000) actions de QUATRE CENT SOIXANTE (460) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 17.07.2001 |

| SOCIETE | N° RCI | STATUTS - ARTICLE 5 | | Accusé de réception de la DEE |
|---|---|---|---|---|
| | | Ancienne Rédaction | Nouvelle Rédaction | |
| S.A.M. FLORENCE MONTE-CARLO | 95 S 03067 | Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1.000.000) francs, divisé en MILLE (1.000) actions de MILLE (1.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE (150.000) euros, divisé en MILLE (1.000) actions de CENT CINQUANTE (150) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 19.07.2001 |

| SOCIETE | N° RCI | STATUTS - ARTICLE 6 | | Accusé de réception de la DEE |
|---|---|---|---|---|
| | | Ancienne Rédaction | Nouvelle Rédaction | |
| S.C.S. CIFATTE & CIE | 64 S 01115 | Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE (30.000) francs divisé en TROIS MILLE (3.000) parts de CENT (100) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLE HUIT CENTS (4.800) euros, divisé en TROIS CENTS (300) parts de SEIZE (16) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 16.07.2001 |
| S.A.M. COMMODITIES INVESTMENTS AND MARITIME EXPERTISES | 77 S 01621 | Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1.000.000) francs, divisé en MILLE (1.000) actions de MILLE (1.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE (150.000) euros, divisé en MILLE (1.000) actions de CENT CINQUANTE (150) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 18.07.2001 |
| S.A.M. VLASOV SHIPPING | 90 S 02599 | Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS (2.000.000) francs, divisé en DEUX MILLE (2.000) actions de MILLE (1.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT MILLE (3.000) euros, divisé en DEUX MILLE (2.000) actions de CENT CINQUANTE (150) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 18.07.2001 |
| S.A.M. MONEGASQUE DE SALAISONS | 95 S 03142 | Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION TROIS CENT MILLE (1.300.000) francs, divisé en MILLE TROIS CENTS (1.300) actions de MILLE (1.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE (195.000) euros, divisé en MILLE TROIS (1.300) actions de CENT CINQUANTE (150) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 19.07.2001 |

| SOCIÉTE | N° RCI | STATUTS - ARTICLE 7 | | Accusé de réception de la DEE |
|---|---|---|---|---|
| | | Ancienne Rédaction | Nouvelle Rédaction | |
| S.C.S. CASALS Y CLOSAS & CIE | 89 S 02501 | Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE (100.000) francs, divisé en CENT (100) parts de MILLE (1.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE DEUX CENTS (15.200) euros, divisé en CENT (100) parts de CENT CINQUANTE DEUX (152) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 13.07.2001 |

| SOCIETE | N° RCI | STATUTS - ARTICLE 7 | | Accusé de réception de la DEE |
|---|---|---|---|---|
| | | Ancienne Rédaction | Nouvelle Rédaction | |
| S.N.C. WURZ & CRAMER | 00 S 03857 | Le capital social est fixé à la somme de SIX CENT MILLE (600.000) francs, divisé en SIX CENTS (600) parts de MILLE (1.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de QUATRE VINGT ONZE MILLE DEUX CENTS (91.200) euros, divisé en SIX CENTS (600) parts de CENT CINQUANTE DEUX (152) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 13.07.2001 |
| S.A.M. MONACO MARINE | 89 S 02529 | Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLIONS (3.000.000) francs, divisé en TROIS MILLE (3.000) parts de MILLE (1.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE (450.000) euros, divisé en TROIS MILLE (3.000) parts de CENT CINQUANTE (150) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 13.07.2001 |
| S.A.M. SOCIETE D'APPAREILLAGE RADIO-ELECTRIQUE | 56 S 00190 | Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION CINQUANTE MILLE (1.050.000) francs, divisé en TROIS MILLE (3.000) parts de TROIS CENT CINQUANTE (350) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE NEUF MILLE (159.000) euros, divisé en TROIS MILLE (3.000) parts de CINQUANTE TROIS (53) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 16.07.2001 |
| S.C.S. Piera ADRIANO & CIE | 93 S 03701 | Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT MILLE (200.000) francs divisé en DEUX CENTS (200) parts de MILLE (1.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE QUATRE CENT (30.400) euros, divisé en DEUX CENTS (200) parts de CENT CINQUANTE DEUX (152) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 16.07.2001 |
| S.C.S. LESAGE & CIE | 97 S 03299 | Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT VINGT CINQ MILLE (225.000) francs divisé en DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (2.250) parts de CENT (100) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENTS DOUZE euros et CINQUANTE cents (34.312,50) divisé en DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (2.250) parts de QUINZE euros et VINGT CINQ cents (15,25) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 16.07.2001 |
| S.N.C. BERTRAND & VERSACE | 88 S 02411 | Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT MILLE (200.000) francs, divisé en DEUX CENTS (200) parts de MILLE (1.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE SIX CENTS (30.600) euros, divisé en DEUX CENTS (200) parts de CENT CINQUANTE TROIS (153) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 17.07.2001 |
| S.C.S. BOUVERON & CIE | 93 S 02926 | Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT MILLE (400.000) francs, divisé en QUATRE CENTS (400) parts de MILLE (1.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE MILLE HUIT CENTS (60.800) euros, divisé en QUATRE CENTS (400) parts de CENT CINQUANTE DEUX (152) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 17.07.2001 |

| SOCIETE | N° RCI | STATUTS - ARTICLE 8 | | Accusé de réception de la DEE |
|---|---|---|---|---|
| | | Ancienne Rédaction | Nouvelle Rédaction | |
| S.C.S. GRENIER-GODARD & CIE | 97 S 03402 | Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION TROIS CENT MILLE (1.300.000) francs, divisé en MILLE TROIS CENTS (1.300) parts de MILLE (1.000) francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | Le capital social est fixé à la somme de CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE NEUF CENTS (198.900) euros, divisé en MILLE TROIS CENTS (1.300) parts de CENT CINQUANTE TROIS (153) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. | 18.07.2001 |

## FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

*VALEUR LIQUIDATIVE*

**Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.**

| Dénomination FCP | Date d'agrément | Société de gestion | Dépositaire à Monaco | Valeur liquidative au 20 juillet 2001 |
|---|---|---|---|---|
| Monaco Patrimoine | 26.09.1988 | Compagnie Monégasque de Gestion | C.M.B | 3.070,07 EUR |
| Lion Invest Monaco | 17.10.1988 | Crédit Lyonnais European Funds | Crédit Lyonnais | 4.385,66 EUR |
| Azur Sécurité - Part "C" | 18.10.1988 | Barclays Gestion S.N.C. | Barclays Bank PLC | 6.358,60 EUR |
| Azur Sécurité - Part "D" | 18.10.1988 | Barclays Gestion S.N.C. | Barclays Bank PLC | 5.502,20 EUR |
| Paribas Monaco Obli-Euro | 03.11.1988 | Paribas Asset Management Monaco SAM | Paribas | 378,17 EUR |
| Monaco valeurs | 30.01.1989 | Somoval S.A.M. | Société Générale | 332,93 EUR |
| Americazur | 06.01.1990 | Barclays Gestion S.N.C. | Barclays Bank PLC | 16.818,84 USD |
| Caixa Actions Françaises | 20.11.1991 | Caixa Investment Management SAM | Sté Monégasque de Banque Privée | 416,45 EUR |
| Monactions | 15.02.1992 | M.M.G. Monaco S.A.M. | Financière Wargny | 880,70 EUR |
| CFM Court Terme Euro | 08.04.1992 | B.P.G.M. | C.F.M. | 230,87 EUR |
| Monaco Plus-Value | 31.01.1994 | Compagnie Monégasque de Gestion | C.M.B. | 2.155,58 EUR |
| Monaco Expansion Euro | 31.01.1994 | Compagnie Monégasque de Gestion | C.M.B. | 4.099,91 EUR |
| Monaco Expansion USD | 30.09.1994 | Compagnie Monégasque de Gestion | C.M.B. | 3.954,21 USD |
| Monaco Court Terme | 30.09.1994 | Compagnie Monégasque de Gestion | C.M.B. | 3.923,58 EUR |
| Gothard Court Terme | 27.02.1996 | SAM Gothard Gestion Monaco | Banque du Gothard | 906,60 EUR |
| Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15 | 27.02.1996 | SAM Gothard Gestion Monaco | Banque du Gothard | 1.954,38 EUR |
| BMM Capital Obligation | 16.01.1997 | M.M.G. Monaco S.A.M | Banque Martin-Maurel | 2.992,60 EUR |
| BMM Capital Sécurité | 16.01.1997 | M.M.G. Monaco S.A.M. | Banque Martin-Maurel | 1.746,22 EUR |
| CL Europe Sécurité 3 | 24.03.1997 | Crédit Lyonnais European Funds | Crédit Lyonnais | – |
| CL Europe Sécurité 4 | 24.03.1997 | Crédit Lyonnais European Funds | Crédit Lyonnais | – |
| Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30 | 30.10.1997 | SAM Gothard Gestion Monaco | Banque du Gothard | 2.965,43 EUR |
| Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace - USD | 09.03.1998 | SAM Gothard Gestion Monaco | Banque du Gothard | 5.045,24 USD |
| Monaco Patrimoine Sécurité Euro | 19.06.1998 | Compagnie Monégasque de Gestion | C.M.B. | 1.131,95 EUR |
| Monaco Patrimoine Sécurité USD | 19.06.1998 | Compagnie Monégasque de Gestion | C.M.B. | 1.066,94 USD |
| Monaction Europe | 19.06.1998 | Compagnie Monégasque de Gestion | C.M.B. | 1.402,45 EUR |
| Monaction International | 19.06.1998 | Compagnie Monégasque de Gestion | C.M.B. | 1.042,98 USD |
| Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30 BIS | 06.08.1998 | SAM Gothard Gestion Monaco | Banque du Gothard | 2.651,42 EUR |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Gothard Actions | 25.09.1998 | SAM Gothard Gestion Monaco | Banque du Gothard | 3.452,26 EUR |
| CFM Court Terme Dollar | 31.05.1999 | B.P.G.M. | C.F.M. | 1.114,51 USD |
| Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 50 | 29.06.1999 | SAM Gothard Gestion Monaco | Banque du Gothard | 2.699,54 EUR |
| Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15 BIS | 09.07.1999 | SAM Gothard Gestion Monaco | Banque du Gothard | 2.963,76 EUR |
| Gothard Trésorerie Plus | 15.12.1999 | SAM Gothard Gestion Monaco | Banque du Gothard | 1.046,42 EUR |
| CCF Monaco Patrimoine | 05.07.2000 | E.F.A.E. | C.C.F. (Monaco) | 180,12 EUR |
| CFM Equilibre | 19.01.2001 | Monaco Gestion | C.F.M. | 987,87 EUR |
| CFM Prudence | 19.01.2001 | Monaco Gestion | C.F.M. | 986,05 EUR |
| Capital Croissance Internationale | 13.06.2001 | M.M.G. Monaco S.A.M. | Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco | 998,38 USD |
| Capital Obligations Internationales | 13.06.2001 | M.M.G. Monaco S.A.M. | Martin Maurel Sella BanquePrivée Monaco | 1.015,06 USD |
| Capital Croissance Italie | 13.06.2001 | M.M.G. Monaco | Martin Maurel Banque Privée Monaco | 991,52 EUR |
| Capital Croissance France | 13.06.2001 | M.M.G. S.A.M. | Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco | 999,76 EUR |
| Capital Croissance Europe | 13.06.2001 | M.M.G. S.A.M. | Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco | 999,75 EUR |
| Capital Long terme | 13.06.2001 | M.M.G. S.A.M. | Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco | 999,61 EUR |

| Fonds Commun de Placement | Date d'agrément | Société de gestion | Dépositaire à Monaco | Valeur liquidative au 19 juillet 2001 |
|---|---|---|---|---|
| M. Sécurité | 29.02.1993 | B.F.T. Gestion 2 | Crédit Agricole | 434.450,59 EUR |

| Fonds Commun de Placement | Date d'agrément | Société de gestion | Dépositaire à Monaco | Valeur liquidative au 24 juillet 2001 |
|---|---|---|---|---|
| Natio Fonds Monte-Carlo "Court Terme" | 14.06.1989 | Natio Monte-Carlo SAM | B.N.P. | 3.056,43 EUR |

Le Gérant du Journal : Gilles TONELLI

455-AD

IMPRIMERIE DE MONACO